

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

(9^e SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Lundi 11 Avril 1983.

SOMMAIRE

PRÉSENCE DE M. MICHEL SUCHOD

1. — **Mesures financières.** — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi d'habilitation (p. 187).
Passage à la discussion des articles.

Article 1^{er} (p. 188).

MM. Gilbert Gantier, Taddei.

Amendements n^{os} 16 de M. Alphan­déry et 7 de M. François d'Aubert : MM. Alphan­déry, Pierret, rapporteur général de la commission des finances ; Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. — Rejet des deux amendements.

Amendement n^o 17 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet.

Amendement n^o 18 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet.

Amendements n^{os} 19 de M. Alphan­déry et 8 de M. François d'Aubert : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre, Hamel. — Rejet des deux amendements.

Amendement n^o 20 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet.

Amendement n^o 21 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet.

Amendement n^o 22 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet.

L'amendement n^o 9 de M. François d'Aubert n'est pas soutenu.

Amendement n^o 23 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet.

Amendement n^o 38 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet.

Amendements n^{os} 25 de M. Alphan­déry et 10 de M. François d'Aubert : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet des deux amendements.

L'amendement n^o 11 de M. François d'Aubert n'est pas soutenu.

Amendement n^o 26 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet par scrutin.

Amendement n^o 27 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet.

Amendement n^o 28 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet.

L'amendement n^o 12 de M. François d'Aubert n'est pas soutenu.

Amendement n^o 29 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet.

Amendements n^{os} 14 de M. François d'Aubert et 30 de M. Alphan­déry : l'amendement n^o 14 n'est pas soutenu.

MM. Alphan­déry, le ministre, Solsson. — Rejet par scrutin de l'amendement n^o 30.

Amendement n^o 31 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet.

L'amendement n^o 15 de M. François d'Aubert n'est pas soutenu.

Amendement n^o 33 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre, Solsson. — Rejet par scrutin.

Amendement n^o 36 de M. Gilbert Gantier : M. Gilbert Gantier, le rapporteur général, le ministre, Solsson. — Rejet.

Amendement n^o 37 de M. Gilbert Mathieu : MM. Gilbert Mathieu, le rapporteur général, le ministre. — Rejet.

Adoption de l'article 1^{er}.

Article 2 (p. 200).

M. Solsson.

Amendement n^o 34 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre, le président. — Rejet.

Amendement n^o 35 de M. Alphan­déry : MM. Alphan­déry, le rapporteur général, le ministre. — Rejet.

Adoption de l'article 2.

Vote sur l'ensemble (p. 202).

Explications de vote :

MM. Bassinet,
Alphan­déry, le rapporteur général,
Debré.

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

2. — **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 204).

3. — **Ordre du jour** (p. 204).

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MESURES FINANCIÈRES

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi d'habilitation.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre par application de l'article 38 de la Constitution diverses mesures financières (n^{os} 1401, 1416).

Cet après-midi, la discussion générale a été close.

Nous abordons la discussion des articles.

Article 1^{er}.

M. le président. « Art. 1^{er}. — Le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnances, dans le délai d'un mois à compter de la date de promulgation de la présente loi et dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, les mesures nécessaires pour rétablir l'équilibre du commerce extérieur, contenir le déficit des finances publiques, contribuer au financement des régimes de sécurité sociale et continuer à ralentir le rythme de l'inflation, tout en poursuivant la lutte contre le chômage.

« Ces mesures comprendront :

« 1^o le financement par l'épargne des actions engagées par l'Etat en faveur du développement industriel et du soutien de l'emploi, par l'émission d'un emprunt obligatoire souscrit par les redevables de l'impôt sur les grandes fortunes ainsi que par les contribuables à l'impôt sur le revenu, compte tenu de leur niveau d'imposition ;

« 2^o l'institution d'une contribution sur les revenus des personnes physiques versée à un établissement public chargé de contribuer au financement des régimes de sécurité sociale ; à cette occasion les modalités de paiement et les dates d'exigibilité de l'impôt sur le revenu dû au titre des revenus de 1982 ainsi que la date d'application de la majoration prévue à l'article 1761 du code général des impôts pourront être modifiées ;

« 3^o la modification du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et assimilés visés au tableau B annexé à l'article 265 du code des douanes pour tenir compte des variations du prix des produits importés, et la modification des dispositions de l'article 26 de la loi n° 83-25 du 19 janvier 1983 relative au tabac. »

La parole est à M. Gilbert Gantier, inscrit sur l'article.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, mes chers collègues, il y a quinze mois, l'Assemblée nationale examinait une première loi de pleins pouvoirs relative à ce que l'on appelait à l'époque le partage du travail. Maintenant, nous examinons un autre projet de loi autorisant le Gouvernement à agir par ordonnances. On a trouvé une nouvelle pierre philosophale : cette fois-ci, il ne s'agit pas du partage du travail, mais de la ponction.

La ponction va être réalisée grâce aux trois dispositifs prévus par l'article 1^{er} — l'article 2 étant purement formel. Il s'agit, en ponctionnant les revenus des Français, de réduire la consommation. C'est grâce à cette réduction de la consommation que tous nos problèmes vont être résolus, prétend-on, et que l'on va notamment rétablir l'équilibre de la balance des paiements.

Je dois dire que quelques lectures récentes d'articles écrits par des amis de la majorité ne m'incitent guère à l'optimisme. C'est ainsi que M. Pierre Uri, qui est un très grand économiste socialiste, a écrit il y a quelques jours : « Chercher, en revanche, à faire reposer le rétablissement extérieur sur la compression de la demande, c'est risquer une régression de la production qui soit un multiple du rééquilibre extérieur. »

Et, dans un journal du soir généralement bien informé, paraissait récemment la réponse des ordinateurs. On pouvait notamment lire : « A l'horizon de 1985, pour rééquilibrer la balance commerciale, il faudrait diminuer d'environ 5 à 6 p. 100 le volume de la consommation des ménages, soit réduire d'environ 7 à 8 p. 100 leurs revenus réels, en sus de ce qui a été déjà fait. »

Monsieur le ministre, au lieu d'opérer une ponction sur le revenu des Français, n'aurait-on pas pu ou plutôt dû penser à faire des économies ?

Je rappelle qu'en France les besoins de financement du secteur public au sens large, c'est-à-dire les besoins de l'Etat, des collectivités locales, des régimes sociaux et des grandes entreprises nationalisées vont s'élever à 210 ou 220 milliards de francs. Encore cette évaluation suppose-t-elle que les mesures annoncées soient toutes appliquées et que l'on ait pu ramener à ce chiffre des besoins précédemment estimés à 250 ou 260 milliards de francs. La nouvelle politique d'austérité a-t-elle suffisamment pris en compte, monsieur le ministre, la nécessité de diminuer de nombreuses dépenses de fonctionnement ?

A ce sujet, je voudrais appeler votre attention sur le caractère excessif des besoins de financement du secteur public. Ils représentent environ 6 p. 100 du produit intérieur brut en France, contre 3,5 p. 100 en Grande-Bretagne et 4 à 5 p. 100 seulement en Allemagne.

Ma première question se résume donc de la manière suivante : allez-vous réellement vous attaquer à certaines dépenses injustifiées du secteur public ? Rien, monsieur le ministre, dans

votre projet de loi, rien dans vos propos, rien dans les déclarations du Gouvernement ne permet de penser que cette nécessité ait seulement effleuré l'esprit des auteurs du plan dit d'austérité.

Ma deuxième question est relative à l'établissement public qui recevrait la nouvelle recette fiscale de la sécurité sociale. Cette question est d'autant plus importante qu'il s'agit d'une fiscalisation progressive et partielle des ressources de la sécurité sociale. Après l'assurance-construction, après les prélèvements pour les grands travaux, après le 1 p. 100 pour les fonctionnaires, il y aurait, si j'ose dire, 1 p. 100 — du moins pour le moment — pour tous. Les dispositions indispensables pour éviter que cette fiscalisation ne s'accompagne d'une « déresponsabilisation » des ordonnateurs de dépenses ont-elles été prises, monsieur le ministre ? Cela est également une question fondamentale.

Enfin, monsieur le ministre, vous avez déclaré, au sujet de l'industrie, qu'une politique de liberté des prix ne pouvait être acceptée, et qu'il fallait ou bien un encadrement par des contrats collectifs contraignant toute une profession, ou bien le contrôle des prix. Je dois, à ce sujet, rappeler qu'à la commission des finances, la semaine dernière, vous avez admis que la situation financière des entreprises françaises se situait — je vous cite — « à son plus bas niveau historique ». Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que les entreprises industrielles devraient disposer le plus rapidement possible, au contraire, de la liberté des prix, faute de quoi l'engrenage des déficits, puis de la récession, serait engagé ? Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que l'Arlésienne qu'a été la politique industrielle jusqu'à ce jour, pourrait prendre la forme de la liberté des prix industriels ? N'estimez-vous pas que ce serait là un véritable « socle », pour employer un terme souvent utilisé aujourd'hui ?

En définitive, monsieur le ministre, au lieu de l'article purement négatif que nous propose le Gouvernement, il aurait fallu axer les ordonnances vers un véritable redressement à base d'expansion et d'économies sur les coûts de gestion. Vous avez évoqué ce point plusieurs fois cet après-midi, mais vous ne l'avez jamais, hélas ! développé. C'est le contraire, semble-t-il, que vous nous préparez, et c'est la raison pour laquelle, bien entendu, nous ne voterons pas cet article 1^{er}.

M. le président. La parole est à M. Taddei.

M. Dominique Taddei. Monsieur le ministre, M. Gilbert Gantier vient de vous poser trois questions qui ont un mérite, celui de la précision. Il pourra d'ailleurs, en se reportant aux travaux de notre assemblée, tels qu'ils figureront au *Journal officiel*, s'apercevoir que sur les trois points qu'il a évoqués, des réponses précises ont déjà été apportées. Il est dommage que, notamment pour la première question concernant le déficit, il n'ait pu bénéficier des réponses que vous avez faites tout à l'heure, monsieur le ministre. Cela lui aurait certainement évité d'avoir à revenir sur ce point.

Pour ma part, ne voulant pas imposer à l'Assemblée un travail répétitif, je renonce à prendre la parole.

M. le président. Je suis saisi de deux amendements, n° 16 et 7, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 16, présenté par M. Alphandéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française, est ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, substituer aux mots : « rétablir l'équilibre du commerce extérieur », les mots : « réduire à moins de 45 milliards de francs le déficit de la balance commerciale en 1983 et supprimer tout déficit en 1984 ».

L'amendement n° 7, présenté par M. François d'Aubert, est ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, après les mots : « rétablir l'équilibre », insérer les mots : « de la balance des comptes courants et notamment ».

La parole est à M. Alphandéry, pour soutenir l'amendement n° 16.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre, la discussion de ce projet de loi d'habilitation a été relativement courte, vous en conviendrez aisément, compte tenu de l'importance du sujet.

J'ai donc pris l'initiative de déposer un certain nombre d'amendements, non pour allonger le débat, car finalement cela ne prendra pas beaucoup de temps, mais pour permettre au Parlement d'être mieux informé sur vos véritables objectifs, sur le véritable contenu du plan que vous proposez aux Français et sur l'avenir de l'économie française.

L'amendement n° 16 que je propose a pour objet de vous amener à préciser ce que vous entendez par « rétablir l'équilibre du commerce extérieur ». Je propose que vous fassiez figurer dans cette loi d'habilitation les propos que vous avez tenus par ailleurs, c'est-à-dire que vous précisez qu'il s'agit de ramener à moins de 45 milliards de francs le déficit de notre balance commerciale dès 1983 et de le supprimer totalement en 1984.

La notion d'équilibre du commerce extérieur est relativement vague. En fait, ce qui est important, c'est la balance des paiements. Et ce qui est très préoccupant en France aujourd'hui, c'est la balance commerciale, d'une part, et la balance des indivisibles, d'autre part.

Le déficit de la balance commerciale a quasiment doublé d'une année sur l'autre puisque, selon les chiffres officiels que vous avez vous-même, je crois, présentés à la presse, ce déficit est passé de 54 milliards de francs en 1981 à 104 milliards de francs en 1982. Et, naturellement, la relance de la consommation est pour beaucoup dans cette évolution.

Tout aussi préoccupante est l'évolution des indivisibles qui, normalement, amortit le déficit de la balance commerciale que connaît notre pays. En effet, la balance des indivisibles qui était excédentaire en 1981 de 8,2 milliards de francs ne l'était plus que de 5,7 milliards l'année suivante.

Monsieur le ministre, quel est votre véritable objectif ? Devant une augmentation du déficit de la balance des paiements courants qui est passé de 25 milliards à 78 milliards de francs, c'est-à-dire qui a pratiquement triplé en une année, vous adoptez deux mesures, l'une purement directe sur les indivisibles avec les dispositions que vous avez prises en matière de tourisme, l'autre de nature macro-économique avec la dépression de l'activité économique.

Pour éviter de rester dans le vague, les Français sont en droit de connaître les objectifs précis du Gouvernement, et je souhaiterais que vous les fassiez figurer officiellement dans la loi d'habilitation.

J'ajoute que ces objectifs ont dû être fixés en fonction de certains modèles macro-économiques — D.M.S. ou metric — qui, je le suppose, ont été expérimentés. Or, vous les avez traités de keynésiens, ce qui semblait dans votre bouche, lors de votre audition en commission des finances, je ne dirai pas injurieux, mais presque. Serait-ce que vous auriez changé votre fusil d'épaule ?

En tout cas, il serait très intéressant de savoir à quel modèle vous vous référez lorsque vous pensez que votre plan va ramener le déficit du commerce extérieur à 45 milliards de francs en 1983 et ramènera pratiquement l'équilibre en 1984. Comment y parviendra-t-on et quels sont les résultats des modèles économétriques que vous avez utilisés. Voilà, monsieur le ministre, des précisions qui, j'en suis sûr, intéresseront la représentation nationale.

M. le président. Monsieur Alphanféry, soutiendrez-vous également l'amendement n° 7 de M. d'Aubert ?

M. Edmond Alphanféry. L'amendement de M. d'Aubert a la même inspiration que le mien, et il recoupe celui-ci. On peut donc considérer qu'il a été défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 16. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 7. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Alphanféry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 17 ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, après les mots : « commerce extérieur », insérer les mots : « d'ici à 1984. »

La parole est à M. Alphanféry.

Plusieurs députés communistes. Même explication, même vote !

M. Edmond Alphanféry. Je remercie M. le ministre des précisions qu'il vient d'apporter en réponse aux importantes questions que je lui ai posées. (Sourires.)

Je constate qu'il adopte la politique qu'a suivie M. Fabius pendant deux ans et qui ne lui a pas, malheureusement, porté bonheur. Même s'il a peut-être gravi des échelons dans la hiérarchie ministérielle, il reste que la politique qu'il a mise en œuvre, en dépit de toutes les observations que nous avons formulées dans cette assemblée, et dont le bien-fondé a été confirmé...

M. Pierre Forgues. Madame Soleil !

M. Edmond Alphanféry. ... n'a pas eu le succès qu'il en attendait.

M. Guy Ducoloné. Ce n'est pas un amendement !

M. Edmond Alphanféry. Si, à l'époque, il avait engagé le dialogue avec nous, et si vous faisiez de même aujourd'hui, monsieur le ministre, bien des erreurs auraient sans doute pu et pourraient encore être évitées.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Nous n'avons pas de leçon de démocratie à recevoir de vous !

M. Edmond Alphanféry. Avec cet amendement n° 17, je propose simplement, puisque M. le ministre s'est engagé à parvenir au rééquilibre de notre commerce extérieur en 1984, que cela soit inscrit dans cette loi d'habilitation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. La commission a refusé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. En ce qui concerne les modèles économétriques, je suis à la disposition de M. Alphanféry pour ouvrir un séminaire d'université, mais cela nous conduirait très loin ce soir.

Pour le reste, je ne comprends pas qu'un homme attaché au libéralisme économique et si soucieux des faits nous demande de déroger les objectifs quantitatifs économiques par une loi. Si la France pouvait le faire, il y a longtemps que ce serait fait !

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 17. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Alphanféry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 18 ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, après les mots : « commerce extérieur », insérer les mots : « sans avoir recours à des mesures protectionnistes. »

La parole est à M. Alphanféry.

M. Edmond Alphanféry. Monsieur le ministre, nous allons poursuivre ce très intéressant débat. (Rires.)

Je ne suis pas certain qu'un séminaire soit nécessaire pour discuter des modèles économétriques. Il est simplement tout à fait instructif de tirer un certain nombre d'enseignements des modèles que l'on utilise. Il serait en tout cas fort intéressant de connaître les modèles qui sont à l'origine des chiffres que vous avez avancés. Ainsi, si vous pouviez indiquer à l'Assemblée qu'il s'agit du modèle D.M.S., cela serait très intéressant pour certains de nos collègues.

L'amendement n° 18 tend à ajouter, après les mots : « commerce extérieur », les mots : « sans avoir recours à des mesures protectionnistes. »

Pourquoi cet amendement ? Parce que, face à la situation actuelle, on peut considérer qu'il y a deux stratégies possibles qui ont d'ailleurs été décrites, l'une par M. Delors, l'autre par un membre éminent du parti socialiste qui parlait au nom de son groupe, à savoir M. Christian Goux.

M. Delors, et c'est tout à son honneur, a choisi le large. Il a choisi l'Europe, le système monétaire européen, l'environnement économique occidental et, par là même, il a accepté la nécessité de faire face à la concurrence étrangère et d'adapter notre politique économique à celle de nos voisins.

C'est cela qui justifie son plan et c'est peut-être pour cette raison que le Premier ministre a, dans une interview, reconnu que la politique socialiste limitée à l'hexagone était bien difficile à mener.

M. Goux a, quant à lui, présenté une thèse très différente, si j'ai bien lu entre les lignes. Son problème est d'abord celui de la croissance — je le comprends — et des possibilités qui s'offrent à elle lorsque l'économie est protégée et que — Dieu sait s'il l'a souvent répété — les Français achètent français.

Mais cela signifie, et vous le savez bien, monsieur Goux, remettre en cause le système monétaire européen et, d'une manière ou d'une autre — vous l'avez d'ailleurs dit avec beaucoup de finesse, je le reconnais — remettre en cause les règles qui régissent nos relations avec l'extérieur.

Je ne suis pas convaincu, monsieur Delors, que le choix que vous avez fait, celui du grand large, soit celui de la grande majorité de ceux qui vous soutiennent et soutiennent la politique que vous engagez aujourd'hui. Aussi mon groupe souhaiterait-il que l'Assemblée, en votant cet amendement, fasse un choix clair.

Vous n'utilisez apparemment pas, monsieur le ministre, de mesures protectionnistes pour résorber notre déficit extérieur. Si M. Goux accepte cette orientation, je suis sûr qu'il acceptera également de voter l'amendement que je propose : cela lèvera toute ambiguïté quant à l'orientation de la politique que vous entendez mener dans l'avenir.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Le débat a montré qu'il n'y avait pas de dichotomie simple entre non au protectionnisme et oui au protectionnisme. La formulation proposée, d'un caractère très général, n'ajouterait rien et diminuerait au contraire la richesse de la discussion que nous avons eue.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 18.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements, n° 19 et 8, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 19, présenté par M. Alphanhéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française, est ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, après les mots : « commerce extérieur », insérer les mots : « et supprimer progressivement l'endettement extérieur de la France ».

L'amendement n° 8, présenté par M. François d'Aubert, est ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, après les mots : « commerce extérieur », insérer les mots : « limiter l'endettement de la France ».

La parole est à M. Alphanhéry, pour soutenir l'amendement n° 19.

M. Edmond Alphanhéry. Monsieur le ministre, j'expose donc progressivement mes idées sur votre projet de loi d'habilitation. Dans la discussion générale, notre groupe a disposé, en tout et pour tout, de vingt minutes de temps de parole, ce qui n'a permis qu'à un orateur de s'exprimer.

M. Guy Ducloné. Vous avez obtenu le temps de parole que votre groupe avait demandé !

M. Edmond Alphanhéry. Je m'exprimerai peut-être de manière plus vivante que lors d'une intervention à la tribune et je profiterai de la discussion des amendements pour examiner dans le détail le projet de loi d'habilitation.

Vous avez expliqué, monsieur le ministre, et avec raison, que le but immédiat de votre plan de rigueur était de réduire le déficit du commerce extérieur et donc, indirectement, de réduire l'endettement extérieur de la France. Il serait donc très important, dans l'article 1^{er}, d'ajouter après les mots : « rétablir l'équilibre du commerce extérieur », les mots : « et supprimer progressivement l'endettement extérieur de la France ».

D'ailleurs, puisque l'occasion m'en est donnée, je vous poserais à nouveau des questions — Dieu sait si je l'ai souvent fait et d'autres avant moi — sur cet endettement. Nous n'avons jamais obtenu de réponse à ces questions pourtant fort intéressantes mais peut-être vous résoudrez-vous un jour à lever le voile !

Quel est, monsieur le ministre, l'évolution en 1980, 1981 et 1982, et quelles sont les prévisions pour 1983, de l'endettement extérieur de la Banque de France, et en particulier de son endettement auprès des banques centrales étrangères ? Je conçois volontiers que vous ne vouliez pas me répondre pour le début de l'année 1983 mais il n'y a aucune contre-indication à le faire pour les années antérieures, car les chiffres en question ont une valeur historique.

Quelle est, pour la même période, l'évolution de l'endettement du Trésor public et de celui des entreprises publiques comme E. D. F. - G. D. F. et la S. N. C. F. ? Il serait bon que la représentation nationale dispose d'un tableau afin de connaître cette évolution.

Monsieur le ministre, vous avez indiqué à la commission des finances, jeudi dernier, que la défense du franc avait coûté quatre milliards de dollars à la Banque de France, mais vous avez omis d'indiquer pendant quelle période. Que sont par ailleurs devenus les emprunts de deux milliards de dollars qui ont été lancés auprès des banques étrangères en octobre 1982 ? Deux milliards de dollars, cela représente quatorze milliards de francs et, avec des taux d'intérêt qui, si je me souviens bien, étaient de l'ordre de 15 à 16 p. 100, aboutit en dix ans à des sommes absolument fabuleuses ! Ces deux milliards de dollars ont-ils été totalement tirés et totalement utilisés pour défendre le franc ?

Enfin, qu'est devenu l'emprunt lancé auprès de l'Arabie Saoudite ? Quel est d'ailleurs son montant véritable : deux milliards, trois milliards, quatre milliards de dollars ?

M. Laurent Cathala. Et l'emprunt Giscard ?

M. Edmond Alphanhéry. Nous pourrions en parler ! En tout cas, les intérêts des emprunts que vous avez lancés seront touchés par des étrangers !

M. Robert Cabé. Et ça vous gêne ?

M. Parfait Jans. Parlez-vous plutôt de l'emprunt Giscard !

M. Edmond Alphanhéry. Laissez-moi donc m'exprimer ! Et ces emprunts dont les intérêts seront touchés par des étrangers ne correspondent absolument à rien du tout : ils ont déjà été totalement gaspillés, les billets correspondants ont été quasiment brûlés. Pourquoi ? Tout simplement pour défendre une monnaie qui était faible ! Voilà, en particulier, à quoi a servi l'emprunt souscrit auprès de l'Arabie Saoudite.

Certes, l'emprunt Giscard a coûté cher... *(Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Guy Ducloné. Il rapporte bien !

M. Robert Montdargent. Vous y avez souscrit, j'espère !

M. Edmond Alphanhéry. ... mais s'il a coûté cher, ce sont des épargnants français qui ont touché les intérêts...

Plusieurs députés socialistes et communistes. Les gros !

M. Edmond Alphanhéry. ... alors qu'avec vos emprunts, ce sont des épargnants étrangers, et en pure perte, puisqu'ils n'ont servi à rien, alors que l'emprunt Giscard a servi à couvrir les dépenses publiques.

M. Guy Ducloné. Six milliards et demi !

M. Edmond Alphanhéry. Alors, monsieur le ministre, où en est l'emprunt de deux milliards de dollars souscrit auprès des banques étrangères ? Quel est le montant de l'emprunt souscrit auprès de l'Arabie Saoudite ? A-t-il été complètement utilisé ? Quels en sont les clauses et le taux d'intérêt ?

Est-il exact que vous avez déclaré qu'au rythme des emprunts extérieurs lancés en 1982 la France devrait, à partir de 1986, faire de la cavalerie, c'est-à-dire emprunter à l'étranger uniquement pour rembourser ses emprunts ? C'est, si j'ai bien compris, ce que vous avez laissé entendre à la commission des finances, jeudi dernier. Cela montre la gravité de la situation. Tous ces chiffres sont éloquentes et la représentation nationale serait certainement très intéressée de se voir donner des éléments d'information complémentaires sur ces importantes questions.

M. le président. M. François d'Aubert étant absent, je crois pouvoir considérer que l'amendement n° 8 a également été défendu par M. Alphanhéry.

Quel est l'avis de la commission sur les amendements n° 19 et n° 8 ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Ces amendements n'ayant pas été défendus en commission, ce qui aurait pourtant permis à M. Alphanéry de poser à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget sa kyrielle de questions fort intéressantes, la commission les a repoussés.

M. Guy Ducloné. M. Alphanéry n'était pas présent à la réunion de la commission des finances ?

Plusieurs voix sur les bancs des socialistes et des communistes. Non !

M. Guy Ducloné. Il se moque de l'Assemblée !

M. Francis Geng. C'est un expert qui parle !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements en discussion ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je constate que nous reprenons la discussion générale alors que nous en sommes à l'examen des amendements. Je ne me prêterai pas à ce jeu qui risquerait de nous entraîner jusqu'à deux heures du matin en pure perte puisque les amis de M. Alphanéry ont affirmé que les dispositions proposées ne pouvaient de toute façon, pas réussir. Je m'étonne de leur souci de venir au secours de quelque chose qui ne peut pas réussir.

M. Emmanuel Hamel. Ils ont bien le droit d'être informés !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. En effet, monsieur Alphanéry, je ne manquerai pas de vous informer le jour où certains membres de l'opposition — je dis bien certains — ne fondront pas leur fortune politique sur les ruines de la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Robert Cabé. Et vlan !

M. Emmanuel Hamel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, je m'attriste de votre réponse.

M. Guy Ducloné. Voilà le maître nageur !

M. Emmanuel Hamel. Certes, la charge que vous portez est lourde mais vous devez me créditer, depuis dix-huit mois que vous êtes membre du Gouvernement, de n'avoir jamais prononcé un mot qui puisse aller à l'encontre de l'intérêt public.

Il est normal qu'un parlementaire, quelle que soit la formation politique à laquelle il appartient, même si c'est un homme seul et totalement indépendant, tente d'obtenir du Gouvernement, dans le souci de l'intérêt public, des réponses à des questions aussi graves.

Je ne comprends pas que, au lieu de vous efforcer de répondre, ce qui pourrait être un moyen de conforter la confiance nationale et internationale, vous esquiviez le débat en essayant d'imputer aux députés de l'opposition des motivations d'intérêt personnel alors qu'ils posent leurs questions uniquement dans un souci d'intérêt public. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la république.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je ferai simplement observer à M. Hamel, dont la courtoisie ne s'est jamais démentie, que, pendant trois heures et demie, j'ai répondu franchement à toutes les questions qui m'étaient posées par les membres de la commission des finances, sans en esquisser aucune, et que je suis prêt à recommencer.

Mais je ne veux pas que des données qui, dans tous les pays, sont entourées du secret pour des raisons d'intérêt général, soient livrées sur la place publique, d'ailleurs déformées, pour je ne sais quel combat, alors que la France connaît actuellement une situation difficile, comme nombre de pays d'ailleurs, face à la crise.

M. Francis Geng. Où le Gouvernement l'a jetée !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Ceux d'entre vous qui étaient présents à la réunion de la commission des finances ont pu constater que j'y ai passé le temps nécessaire pour répondre franchement et attentivement à toutes les questions.

Je suis à la disposition de la commission et des députés mais, de grâce, arrêtez de jeter sur la place publique des chiffres qui, s'ils ne sont pas replacés dans leur contexte, desservent notre pays quel que soit le gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 19.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 8.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Alphanéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 20, ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, après les mots : « commerce extérieur », insérer les mots : « tout en maintenant le franc au sein du système monétaire européen ».

La parole est à M. Alphanéry.

M. Edmond Alphanéry. Monsieur le ministre, je ne suis pas du tout convaincu. (Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes.) Je ne crois pas en effet que l'on rende service au pays en masquant la réalité des chiffres et en évitant de donner le maximum d'informations.

Le meilleur service que vous puissiez rendre à la France et à l'économie française, c'est de tout dire, en toute honnêteté, d'ouvrir les comptes, d'indiquer où en est l'endettement, de répondre exactement aux questions que j'ai posées, car chacun est en droit d'en connaître la réponse. Ce serait le meilleur moyen, monsieur le ministre, pour vous dédouaner. Si vous n'avez rien à vous reprocher, si les emprunts que vous avez lancés ont été utilisés à bon escient, dites-le, mais apportez-en la preuve ! Vous rassurerez ainsi la représentation nationale et les Français, mais aussi l'étranger. Quelle meilleure caution de votre politique ?

Ne voyez aucune malice dans mes questions (exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes), je les pose uniquement afin d'obtenir des informations et des précisions et je suis convaincu que vous vous faites grand tort en n'y répondant pas. J'ajoute qu'en maniant l'invective comme vous le faites, ainsi que M. Fabius pendant deux ans, vous ne vous grandissez pas et vous donnez de vous-même une image qui ne correspond pas à celle que vous avez dans le pays.

Quant à l'amendement n° 20...

M. Guy Ducloné. Il se justifie par son texte même !

M. Edmond Alphanéry. ... il tend à insérer, dans l'article 1^{er}, après les mots : « l'équilibre du commerce extérieur », les mots : « tout en maintenant le franc au sein du système monétaire européen ». Il est de la même veine que le précédent amendement.

Vous vous êtes battu, monsieur le ministre — et pas seulement à l'étranger mais aussi au sein de votre groupe politique — pour maintenir le franc au sein du système monétaire européen et je vous en donne volontiers acte. L'histoire dira d'ailleurs un jour si vous pouviez vous permettre, avec l'expérience que vous conduisez depuis deux ans, de maintenir le franc dans le système monétaire européen, mais c'est une autre affaire.

Le choix est fait. Vous lancez un plan de rigueur pour maintenir le franc amarré au S.M.E., mais — et vous le savez mieux que quiconque — cette amarre est fragile car nous partons avec le handicap considérable que constituent notre déficit extérieur et notre endettement. Aussi les Français sont-ils en droit de se demander ce que vous ferez si, étant donné ces handicaps, le franc continue à vaciller.

Poursuivrez-vous sur la voie de l'endettement de l'institut d'émission pour maintenir le franc au sein du système monétaire européen jusqu'à la fin de 1984, échéance de votre plan ? La réponse à cette question est essentielle.

Vous avez fait un choix : celui du système monétaire européen et des taux des changes fixes au sein de l'Europe. Il serait bon que ce choix soit indiqué très clairement dans ce texte de loi et que vous vous engagiez fermement à maintenir le franc dans le système monétaire européen pendant toute la durée d'application de ce plan, quoi qu'il en coûte.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. La commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Rejet.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 20.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Alphanhéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 21 ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, substituer aux mots : « contenir le déficit des finances publiques », les mots : « ramener le déficit du budget de l'Etat de 117 milliards de francs à 83 milliards de francs en 1983 et à 60 milliards de francs en 1984. »

La parole est à M. Alphanhéry.

M. Edmond Alphanhéry. Monsieur le ministre, il convient de savoir de quoi on parle et de chiffrer précisément ce que l'on fait. Il y va non seulement de l'efficacité du contrôle parlementaire mais aussi de celle de votre action. A quoi revient en effet votre plan d'austérité, sinon — mis à part certaines mesures que j'évoquerai tout à l'heure — à modifier la loi de finances pour 1983 ? Vous modifiez d'un côté les recettes et, de l'autre, les dépenses. Pourquoi ne pas le dire clairement ?

Pourquoi ne pas présenter vos dispositions dans le cadre d'un collectif qui changerait l'article d'équilibre ? Si j'ai bien lu le rapport de M. Pierret, page 15, certaines mesures diminuent les dépenses publiques d'environ 15 milliards de francs. « Annulation de crédits gelés dans le cadre de la régulation budgétaire » : 7 milliards de francs ; « reports sur 1984 » : 3 milliards de francs ; « autres économies » : 5 milliards de francs. Quant aux augmentations de recettes de l'Etat, de l'ordre de 19 milliards de francs, elles proviennent de deux sources : 14 milliards de francs pour l'emprunt obligatoire et 5 milliards de francs pour la majoration de la T. I. P. P.

Il y a donc 15 milliards de francs de diminution des dépenses et 19 milliards de francs d'augmentation des recettes soit, si je calcule bien, une diminution de 34 milliards de francs du déficit budgétaire qui passerait ainsi théoriquement de 117 à 83 milliards de francs.

Pourquoi, monsieur le ministre, ne présentez-vous pas les choses de cette façon claire et simple ? Pour trois raisons.

La première tient au fait que vous ne voulez pas vous déjuger.

M. Roland Beix. Vivement la troisième !

M. Edmond Alphanhéry. Nous n'avons cessé de claironner qu'un déficit de 117 milliards de francs était excessif et qu'il mettait en péril les grands équilibres. Evidemment, ramener ce déficit de 117 milliards de francs à 83 milliards de francs donnerait un peu raison à ceux qui, il n'y a pas très longtemps, l'estimaient déraisonnable.

Deuxième raison : vous savez bien que ce déficit initial de 117 milliards de francs est en réalité sous-évalué pour de nombreux motifs, et j'insisterai sur deux d'entre eux.

M. Roland Beix. La deuxième raison tout de suite !

M. Edmond Alphanhéry. Vous avez calculé la dette publique avec un taux d'intérêt de 11 p. 100. Or vous savez très bien qu'elle coûtera beaucoup plus cher que ce qui est prévu dans la loi de finances initiale. De même, vous avez fait vos calculs avec un dollar à 6,50 francs. Or il faudra tabler avec un dollar à 7,20 francs.

Comme le bluff de votre budget vous expose à de sérieux dépassements, vous vous donnez une marge de manœuvre. Les économies que vous nous demandez de voter dans ce plan de rigueur vont donc servir essentiellement à éponger les dépassements prévisibles mais que vous n'avez pas voulu inscrire dans la loi de finances initiale pour 1983.

En vous refusant à déterminer un nouvel article d'équilibre dans un collectif, vous vous exposez à deux critiques d'une grande force. Premièrement, vous donnez raison à ceux qui prédisaient un déficit supérieur aux 3 p. 100 du P. I. B. fixés dans la loi de finances initiale et, deuxièmement, vous laissez attendre une forte chute d'activité dont les effets se feront sentir en particulier sous forme de moins-values fiscales, que vous vous refusez à chiffrer car cela vous obligerait à chiffrer le coût de la déflation.

Pour ce qui est de l'avenir, monsieur le ministre, nous proposons tout simplement de ramener le déficit à 60 milliards de francs en 1984.

M. Parfait Jans. Très bien !

M. Edmond Alphanhéry. Personnellement, je serais même partisan d'une somme inférieure...

M. Jean-Paul Planchou. Oh !

M. Edmond Alphanhéry. ... mais, étant donné l'état des finances publiques, il serait déraisonnable de tabler sur un découvert budgétaire de moins de 60 milliards de francs pour l'année prochaine.

Si vous acceptiez l'inscription d'un tel objectif, somme toute réaliste, dans la loi d'habilitation, objectif qui aurait pour effet d'orienter la préparation de la loi de finances pour l'année prochaine, vous montreriez à tout le monde la détermination du Gouvernement à lutter contre ce qui est à l'origine du déséquilibre extérieur, à savoir l'état absolument déplorable de nos finances publiques.

M. le président. Monsieur Alphanhéry, vous avez conclu juste au moment où votre temps de parole était épuisé. J'allais vous interrompre.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Le Gouvernement partage l'avis de la commission.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 21.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Alphanhéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 22 ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, substituer aux mots : « contenir le déficit des finances publiques », les mots : « diminuer le découvert du budget de l'Etat ».

M. Roland Beix. Cet amendement tombe. Il est semblable au précédent.

M. le président. Il s'agit d'un amendement de repli.
La parole est à M. Alphanhéry.

M. Edmond Alphanhéry. Cet amendement de repli a pour objet de faire préciser au Gouvernement ce qu'il entend par « déficit des finances publiques. »

Que recouvre véritablement cette notion ?

Certaines « finances publiques » sont parfaitement saines. Des communes, des départements et des régions ont parfois des finances tout à fait convenables.

Il existe en revanche certains déficits parfaitement identifiables : déficit du budget de l'Etat, celui des entreprises publiques, celui de la sécurité sociale.

Il faut que l'on sache à quel mal on s'attaque.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Le Gouvernement partage l'avis de la commission.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 22.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 9 ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, après les mots : « des finances publiques », insérer les mots : « et du secteur nationalisé ».

Cet amendement n'est pas soutenu.

M. Alphanhéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 23 ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, substituer aux mots : « contribuer au financement des régimes de sécurité sociale », les mots : « rééquilibrer les régimes d'assurance maladie, de retraite ainsi que le budget de l'U. N. E. D. I. C. dès 1983 ».

La parole est à M. Alphanhéry.

M. Edmond Alphonandéry. A l'article 1^{er}, il est prévu que les mesures qui seront prises par ordonnance devront « contribuer au financement des régimes de sécurité sociale ».

Que voulez-vous, monsieur le ministre ? Voulez-vous rééquilibrer les régimes de sécurité sociale ou seulement faire sorte que les mesures dont il s'agit contribuent à leur financement ? Si vous souhaitez un rééquilibrage, il faut le préciser. Vous risquez autrement de conduire les Français à se poser des questions.

Si les mesures budgétaires de votre plan ne font que contribuer à équilibrer le financement des régimes de sécurité sociale, c'est que d'autres mesures, cachées, devront combler le trou qui restera à combler. Voilà pourquoi la rédaction du projet de loi me semble maladroite.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. La commission, ayant préféré la rédaction du projet de loi d'habilitation, a, en conséquence, repoussé cet amendement.

Le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Le Gouvernement partage l'avis de la commission.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 23.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Alphonandéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 38 ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, après les mots : « contribuer au financement des régimes de sécurité sociale », insérer les mots : « tout en contrôlant strictement l'évolution des prélèvements obligatoires ».

La parole est à M. Alphonandéry.

M. Edmond Alphonandéry. Monsieur le ministre, certains de mes collègues, qui viennent d'arriver en séance, s'étonnent du fait que vous ne me répondiez jamais. Je regrette qu'ils soient arrivés si tard, car, si tel n'avait pas été le cas, ils auraient compris que vous considérez mes amendements avec un certain mépris, ce que, manifestement, je ne peux que regretter.

L'amendement n° 38 a pour effet de prévoir un contrôle strict de l'évolution des prélèvements obligatoires.

Je voudrais dire quelques mots sur ce problème très important.

L'un des engagements les plus solennels du Président de la République, lorsqu'il a été élu, et qui lui a valu d'avoir la confiance de beaucoup de dirigeants économiques, tenant à ne pas augmenter les prélèvements obligatoires.

On pouvait d'ailleurs se demander, à la lecture des « 110 propositions », de quelle manière l'on allait pouvoir socialiser, c'est-à-dire, en d'autres termes, accroître des prestations de toutes sortes — je pense à l'institution de la retraite à soixante ans, à la conclusion des contrats de solidarité, par exemple — sans dégager un coût correspondant.

Vous avez trouvé la recette nécessaire, monsieur le ministre. Cette recette miracle consistait en la socialisation sans frais, c'est-à-dire au retour à la croissance par la relance économique : distribuer plus grâce à un volume de travail plus important.

Hélas, les faits sont là ! Si votre plan de rigueur qui a suivi la troisième dévaluation du franc a un effet salutaire, c'est bien celui de réveiller définitivement ceux qui rêvaient encore à ce mythe.

La croissance, monsieur le ministre, c'est fini ! Il va donc falloir payer, c'est-à-dire augmenter les prélèvements obligatoires, à moins que vous n'arrétiez de socialiser.

L'important, aujourd'hui, c'est que vous êtes à la croisée des chemins et, quoi que vous disiez, le problème des prélèvements obligatoires se posera en permanence pour vous rappeler le coût de ce que vous faites. Ce coût s'apprécie également en termes d'emplois, car vous savez bien que l'augmentation des prélèvements obligatoires revient à une augmentation du prix du travail.

Ainsi, redistribuer pour aggraver le chômage, tel est le vrai dilemme que pose votre plan de rigueur.

En dépit des engagements pris et répétés, les prélèvements obligatoires ont évolué, d'après les chiffres de tendance de la conjoncture de l'I.N.S.E.E. de février 1983, de la façon suivante : ils représentaient 42,6 p. 100 du P.I.B. en 1980, 42,9 p. 100 en 1981 en 44,3 p. 100 en 1982. Quel sera le chiffre pour 1983, compte tenu de toutes les mesures qui pèsent sur eux, dans le cadre du plan de rigueur que vous allez faire adopter par l'Assemblée ?

Je me demande, monsieur le ministre, si tous les dégâts qui sont ainsi commis sont réellement perçus à leur juste mesure.

En fait, le chiffre réel est supérieur. En effet, pour mesurer les prélèvements obligatoires, je suis personnellement convaincu qu'il faut se placer au niveau des dépenses et non à celui des recettes fiscales et parafiscales.

Je vais vous donner un exemple qui, à mon avis, est très significatif.

Supposons, monsieur le ministre, que vous décidiez, ainsi que vous l'avez annoncé, de budgétiser les allocations familiales et de les financer soit en lançant un emprunt public, soit en augmentant le déficit budgétaire, ce qui permettrait de diminuer les cotisations sociales correspondantes et donc les prélèvements obligatoires. Croyez-vous qu'une telle disposition vous permettrait réellement de diminuer les prélèvements obligatoires ? Ces prélèvements sembleraient inférieurs, mais, en réalité, ils n'auraient pas été modifiés.

Dans le contexte actuel, le déficit budgétaire — je répète mes chiffres parce qu'ils sont exacts : ce sont en effet ceux de l'I.N.S.E.E., du fonds monétaire international et de l'O.C.D.E. — que vous avez fait passer de 0 p. 100 du P.N.B. en 1980 à 3 p. 100 en 1982 et que vous avez financé en grande partie par la monnaie, augmente évidemment le pourcentage des prélèvements obligatoires. Voilà ce qui explique qu'en 1983 le taux de 45 p. 100 sera très largement dépassé.

Quant à M. Fabius, qui s'était engagé solennellement à cette tribune — Dieu sait s'il est utile de relire de temps en temps, à quelques mois d'intervalle, les déclarations des uns et des autres — à ne pas faire progresser la pression fiscale de l'Etat en 1983...

M. le président. Monsieur Alphonandéry, veuillez conclure. La présidence est libérale...

M. Roland Beix. Très libérale !

M. le président. ... mais vous venez de dépasser les cinq minutes dont vous disposez. (Ah ! sur les bancs des socialistes.)

M. Edmond Alphonandéry. Quant à M. Fabius qui s'était engagé, je le répète, à ne pas majorer la pression fiscale de l'Etat dans la loi de finances pour 1983, il me semble quelque peu ridicule face à votre plan de rigueur. Peut-être son absence dans cet hémicycle s'explique-t-elle par les modifications radicales de la politique annoncée dans la loi de finances pour 1983.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. La commission a repoussé l'amendement n° 38.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Le Gouvernement partage l'avis de la commission.

J'ajoute, à l'adresse de M. Alphonandéry, que je n'ai jamais méprisé personne et que je ne commencerai pas à mon âge !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 38.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements, n° 25 et 10, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 25, présenté par M. Alphonandéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française, est ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, substituer aux mots : « continuer à ralentir le rythme de l'inflation », les mots : « ramener le rythme de hausse des prix à 8 p. 100 en 1983 et à 5 p. 100 en 1984, et cela sans retour au blocage généralisé des prix ».

L'amendement n° 10, présenté par M. François d'Aubert, est ainsi rédigé :

« A la fin du premier alinéa de l'article 1^{er}, après les mots : « rythme de l'inflation », insérer les mots : « de manière à l'abaisser à un rythme de 8 p. 100 en 1983 et à respecter une norme de hausse des prix de 5 p. 100 en 1984 ».

La parole est à M. Alphonandéry, pour soutenir l'amendement n° 25 et sans doute également l'amendement n° 10.

M. Edmond Alphonandéry. Les mesures prises par ordonnances devront l'être pour « continuer à ralentir le rythme de l'inflation ».

Je vous demande, monsieur le ministre, d'accepter que cette rédaction soit modifiée, de façon qu'elle soit très claire, très précise et qu'elle corresponde aux engagements que vous avez pris par ailleurs,

Vous avez affirmé que vous ramèneriez la hausse des prix à 8 p. 100 en 1983 et à 5 p. 100 en 1984. Pourquoi ne pas l'écrire ?

J'ajoute que le terme « inflation » est lui-même ambigu, maladroite. Je préfère l'expression « hausse des prix ».

Connaissions-nous aujourd'hui une situation d'inflation compte tenu de l'évolution de la demande ? Nous pourrions entrer dans des débats ésotériques, qui n'auraient d'ailleurs aucun intérêt.

Ce qui est important, c'est la hausse des prix.

Par quel moyen proposez-vous de contenir le rythme de l'inflation ? Vous aviez le choix entre deux moyens. Le premier aurait consisté en une plus grande fermeté dans le contrôle des prix, en revenant, par exemple, à un blocage généralisé, ce qui aurait été contraire aux engagements que vous avez pris de laisser les prix libres. Le second moyen, celui que vous avez choisi, consiste en un brutal refroidissement de l'économie. Mais quel en sera le coût ?

Pour les mois de décembre 1982, de janvier et de février 1983, la hausse de l'indice des prix a été de 2,5 p. 100, soit une moyenne annuelle de 10 p. 100. Mais — je répète ce que j'ai dit en commission des finances car vous ne m'avez pas répondu sur ce point — cette hausse est en fait sous-évaluée. Si l'on raisonne, pour la même période, hors tarifs publics — qui accusent un certain retard, la preuve en était que vous êtes obligés, dans un plan qui se veut déflationniste, de les majorer de 8 p. 100 — la hausse atteint, d'après l'I.N.S.E.E., 2,8 p. 100, soit une progression moyenne annuelle de 11,2 p. 100.

Telle est, monsieur le ministre, la vraie inflation en France !

Le taux d'inflation que nous connaissons aujourd'hui est de l'ordre de 11,2 p. 100.

Dans ces conditions, comment ramener le rythme de hausse des prix de 11,2 p. 100 à 8 p. 100 dès 1983 ? Disons-le tout crûment : l'arme maîtresse que vous vous êtes donnée c'est le crédit. Vous essayez de réduire la progression de la masse monétaire de 10 à 9 p. 100. Partant d'une progression de la masse monétaire, en 1982, de 12,5 p. 100 environ, vous devez obtenir, en 1983, une très nette décélération pour parvenir à une progression de 9 p. 100. Il s'agira, si vous la pratiquez, d'une politique tout à fait déflationniste, dans un style que les « monétaristes » — puisque vous n'avez que ce mot à la bouche — qui sont au pouvoir dans certains pays étrangers ne renieraient pas.

Cette politique sera d'autant plus douloureuse que vous devrez encadrer plus fortement le crédit. Vous savez aussi bien que moi, et vous l'avez d'ailleurs admis en commission des finances, que les 12,5 p. 100 de progression de la masse monétaire en 1982 n'ont été atteints que grâce au déficit de la balance des paiements courants, c'est-à-dire à la fuite des réserves en devises. Or, si vous rétablissez, ne serait-ce que partiellement, l'équilibre de la balance des paiements courants en 1983, l'effet restrictif de ce déficit sur la masse monétaire sera amoindri ; il vous faudra donc, ainsi que je viens de le dire, resserrer plus fortement le crédit, en particulier celui qui est destiné aux entreprises et aux ménages.

Dans ces conditions, je vais vous poser quelques questions qui, comme toutes les autres, ne recevront pas de réponse : quelles seront les nouvelles normes d'encadrement du crédit en 1983, après l'application de votre plan de rigueur ? Quels seront les secteurs les plus touchés ? Que deviendront les secteurs du bâtiment et des travaux publics, qui suivent la conjoncture dans le secteur du logement ? Qu'en sera-t-il des secteurs qui exportent ? Que deviendront les investissements des entreprises ? Combien de faillites d'entreprises prévoyez-vous à la suite de l'application de votre plan de rigueur en 1983 ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les amendements n^{os} 25 et 10 ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. La commission les a repoussés.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Même position que la commission.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 25. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 10. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. François d'Aubert a présenté un amendement n^o 11 ainsi rédigé :

« A la fin du premier alinéa de l'article 1^{er}, substituer aux mots : « poursuivant la lutte contre le chômage », les mots : « cherchant à éviter un accroissement du chômage ».

Cet amendement n'est pas soutenu.

M. Alphanhéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n^o 26 ainsi rédigé :

« Compléter le premier alinéa de l'article 1^{er} par les mots : « et sans amputation du pouvoir d'achat moyen des ménages ».

La parole est à M. Alphanhéry.

M. Edmond Alphanhéry. Cet amendement sur lequel je demanderai un scrutin public (*Ah ! sur les bancs des socialistes*), a pour objet de préciser, monsieur le ministre, la portée réelle de votre politique.

Comme nous l'avons exposé en commission des finances, les répercussions de l'évolution de la conjoncture, tant sur l'emploi que sur le pouvoir d'achat, dépendront de la façon dont vous allez utiliser les armes dont vous vous êtes dotés et, surtout, l'arme monétaire.

Indépendamment d'un certain nombre de dispositions fiscales ou parafiscales ou de dispositions concernant les tarifs publics, qui ont pour objet essentiel, comme je crois l'avoir souligné — je ne suis pas sûr d'avoir été entendu mais ceux que cela intéresse liront le *Journal officiel* — de boucher des trous qui étaient prévisibles et attendus et que vous avez laissés s'agrandir, je répète que la disposition massive qui peut effectivement mettre l'économie en récession et qui justifie pleinement la comparaison que j'ai faite, au déplaisir de certains, entre votre politique et celle de M. Laval — à supposer que vous alliez jusqu'au bout de votre action — concerne la politique monétaire. Si vous ramenez la progression de la masse monétaire de 12,5 p. 100 en 1982 à 9 p. 100 en 1983, vous créez une décélération qui s'accompagnera, si elle est réelle, d'une forte aggravation du chômage et d'une baisse du pouvoir d'achat.

Au fond, monsieur le ministre, vous vous êtes mis vous-même, comme on dit vulgairement, « dans la seringue ». Ou bien vous voudrez rééquilibrer le commerce extérieur par une politique monétaire comportant un encadrement brutal du crédit, mais il s'ensuivra une aggravation du chômage et une chute de pouvoir d'achat. C'est d'ailleurs bien le scénario auquel vous essayez de préparer peu à peu les Français. Ou bien, du fait des pressions qui ne manqueront pas de se produire — et il s'en produit déjà de sérieuses : il suffit d'observer les réactions du groupe communiste —, vous ne pourrez pas appliquer les dispositions que vous souhaitez et nous risquons de retrouver notre commerce extérieur, dès la fin de cette année, dans la situation où il se trouve à l'heure actuelle.

En votant notre amendement, les groupes de la majorité réaffirmeraient leur volonté d'éviter la détérioration du pouvoir d'achat. Mais alors il faudra que vous nous proposiez une autre formule : pour rééquilibrer notre commerce extérieur.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Le Gouvernement est du même avis que la commission.

Pour que cela figure au *Journal officiel*, je tiens tout de même à souligner que je me suis longuement expliqué sur la place de la politique monétaire dans notre politique d'ensemble.

M. Parfait Jans. Et vous étiez plus concis que M. Alphanhéry !

M. Edmond Alphanhéry. Je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

M. Guy Ducloné. Tous les propos que vous avez tenus figureront au *Journal officiel* ! Cela ne vous suffit-il pas ?

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 26.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	484
Nombre de suffrages exprimés	483
Majorité absolue	242
Pour l'adoption	161
Contre	322

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Alphanhéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement, n° 27, ainsi rédigé :

« Dans le deuxième alinéa de l'article 1^{er}, substituer au mot : « comprendront », les mots : « se limiteront ».

La parole est à **M. Alphanhéry**.

M. Edmond Alphanhéry. Monsieur le ministre, le projet que vous nous soumettez énumère plusieurs dispositions et l'énumération commence par : « ces mesures comprendront ».

Je vous propose que l'énumération soit limitative. Il convient d'écrire que ces mesures « se limiteront ».

Par cette loi d'habilitation, vous vous donnez pratiquement pleins pouvoirs, afin de rétablir une situation économique fort compromise. Il s'agit de savoir si, dans les mois à venir, vous allez vous limiter aux mesures que vous avez annoncées aux Français le 25 mars dernier, avec quelques aménagements, ou bien si vous envisagez de prendre d'autres mesures complémentaires. Il est essentiel que la représentation nationale se prononce sur ce point.

D'ailleurs, le rapporteur général a soulevé ce problème, me semble-t-il, en commission des finances. Je n'ai pas entendu de réponse.

En bref, monsieur le ministre, je souhaite que, dans cette loi d'habilitation, les pleins pouvoirs demandés par le Gouvernement soient très précisément limités à l'énumération qu'il a lui-même faite.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Avis partagé.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 27.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. **M. Alphanhéry** et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 28 ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le début du troisième alinéa (1^{er}) de l'article 1^{er} :

« 1^o la diminution du déficit budgétaire grâce à l'émission... » (le reste sans changement).

La parole est à **M. Alphanhéry**.

M. Edmond Alphanhéry. Je propose de substituer aux mots : « le financement par l'épargne des actions engagées par l'Etat en faveur du développement industriel et de l'emploi », les mots : « la diminution du déficit budgétaire ». La rédaction du troisième alinéa de l'article 1^{er} est en effet assez ambiguë.

Monsieur le ministre, vous nous annoncez un financement par l'épargne de certaines actions engagées par l'Etat en faveur de l'industrie et de l'emploi. Mais ces actions dont vous parlez ne sont nulle part décrites aujourd'hui et aucun crédit n'est prévu pour elles. D'ailleurs, si je vous ai bien entendu tout à l'heure, vous-même avez dit que l'emprunt obligatoire allait servir à financer des actions déjà inscrits dans la loi de finances de 1983, donc votées.

Mais alors, les recettes budgétaires prévues à cet effet dans le projet, c'est-à-dire l'émission d'un emprunt obligatoire, vont servir en fait, non pas à financer de nouvelles actions, mais à diminuer le découvert budgétaire. Comment comprendre autrement puisque les dépenses auxquelles vous faites référence sont déjà financées ? D'ailleurs, le principe de l'universalité de l'impôt interdit de présenter les choses de cette façon.

Je pose de nouveau la question : pourquoi le Gouvernement cherche-t-il à masquer la réalité ? A supposer que l'évolution des finances publiques d'ici à la fin de l'année lui soit favorable — ce qui est douteux — il essaye de diminuer le déficit

budgétaire. Pourquoi ne le dites-vous pas ? Pourquoi ne le faites-vous pas dans le cadre d'une loi de finances rectificative, cadre institutionnel naturel de telles dispositions budgétaires ?

C'est la raison pour laquelle je propose une modification de forme qui touche en fait le fond du débat.

Je profite de l'occasion pour poser une autre question — j'en pose beaucoup, pour obtenir, chacun peut le constater, d'intéressantes réponses ! (Sourires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.) Monsieur le ministre, quel sera le taux de rémunération de l'emprunt obligatoire ? La question est très intéressante, et la réponse préoccupe naturellement tous les Français qui vont être assujettis à cet impôt.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Refus !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je partage l'avis de la commission !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 28.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. **M. François d'Aubert** a présenté un amendement n° 13 ainsi rédigé :

« A la fin du troisième alinéa (1^o) de l'article 1^{er}, après les mots : « contribuables à l'impôt sur le revenu », insérer les mots : « à un taux unique de prélèvement et ».

Cet amendement n'est pas soutenu.

M. Alphanhéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 29 ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le début du quatrième alinéa (2^o) de l'article 1^{er} :

« 2^o la mise en place d'un système de fiscalisation progressive des allocations familiales ; à cette occasion... » (le reste sans changement).

La parole est à **M. Alphanhéry**.

M. Edmond Alphanhéry. Monsieur le ministre, il s'agit là d'un amendement qui pose le problème de la budgétisation progressive de la partie des charges sociales qui peut être budgétisée : les allocations familiales.

Vous proposez dans votre projet de loi d'habilitation, la création d'une caisse de péréquation financée par des ressources fiscales et qui aura pour objet de contribuer à financer le déséquilibre des régimes de sécurité sociale. A mon avis, cette création est dangereuse car elle permet de corriger les erreurs, voire les imprudences commises en matière de sécurité sociale par cette caisse et de le faire sans pleurs, si je puis dire.

Plutôt que de majorer, en effet, les cotisations correspondantes, il sera possible d'avoir recours éventuellement à cette caisse de péréquation. Lorsque celle-ci n'aura plus de ressources, la tentation sera grande de majorer le taux de l'impôt correspondant afin d'abonder les recettes de la caisse.

C'est entrer inévitablement dans un cercle infernal, non pas celui de la budgétisation de certaines charges sociales, qui devraient s'être accompagnées d'une diminution corrélative des cotisations, mais d'un financement complémentaire par la fiscalité chargée alors de combler le déficit toujours croissant de la sécurité sociale.

Vous comprenez aisément que c'est mettre le doigt dans un engrenage dangereux. Au fond, c'est faciliter le financement du déficit de la sécurité sociale par un complément de ressources fiscales. Sans compter que, dans l'avenir, vous pourrez majorer ces ressources fiscales.

Pour éviter cela, je crois que le Gouvernement doit là encore aborder le vrai problème, c'est-à-dire estimer le coût d'une budgétisation progressive, annuelle, des allocations familiales — qui est, dans les prestations sociales, ce qui peut être « budgétisé » — et introduire la charge correspondante dans le budget de l'Etat, tout en diminuant naturellement le taux des cotisations d'un montant équivalent.

Voilà quelle est la logique. Mais cela exigerait évidemment des économies budgétaires sur d'autres postes et la redéfinition de votre politique budgétaire. Je comprends que vous n'envisagiez donc pas de vous engager dans cette voie.

Mon amendement a au moins l'avantage de montrer la voie dans laquelle vous vous orientez.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Avis partagé.

Après nous avoir demandé de limiter les possibilités offertes par cette loi d'habilitation, M. Alphanéry veut nous donner maintenant les pleins pouvoirs pour fiscaliser les allocations familiales. Vraiment, c'est trop ! Je préfère que le Parlement en discute à fond !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 29.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements, n° 14 et 30, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 14, présenté par M. François d'Aubert, est ainsi rédigé :

« Au début du quatrième alinéa (2^e) de l'article 1^{er}, après les mots : « d'une contribution », insérer les mots : « exceptionnelle, temporaire et limitée à 1963 ».

Cet amendement n'est pas soutenu.

L'amendement n° 30, présenté par M. Alphanéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française, est ainsi rédigé :

« Dans le quatrième alinéa (2^e) de l'article 1^{er}, après le mot : « contribution », insérer le mot : « temporaire ».

La parole est à M. Alphanéry.

M. Edmond Alphanéry. Monsieur le ministre, cet amendement va me permettre de répondre à votre précédente intervention.

Je crois d'ailleurs que vous avez tort de faire de l'ironie, car cela ne vous porte pas bonheur ! (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Par l'amendement n° 30, je propose tout simplement de faire ce que vous avez dit à l'origine, mais que vous semblez contredire aujourd'hui. Si je propose de préciser « contribution », en ajoutant le terme « temporaire », c'est parce que vous avez évoqué, en commission de finances, l'éventualité d'une pérennisation de cette cotisation de 1 p. 100 sur le revenu imposable pour financer la sécurité sociale.

Si tel est le cas, la portée du projet que nous sommes en train d'examiner est radicalement modifiée. Ou bien, il s'agit d'une contribution exceptionnelle et, à ce moment-là, vous devez envisager de la supprimer l'année prochaine, lorsque le mauvais cap sera franchi ; à la limite, cela se concevrait dans le cadre d'un plan conjoncturel de redressement.

Ou bien, il s'agit d'un début de fiscalisation des charges sociales, ce qui exigerait, vous l'avez reconnu vous-même, un large débat dans le cadre d'une loi d'orientation car, vous le savez bien, le problème est d'envergure, et il est autrement plus important que la question évoquée dans ces ordonnances.

Finalement, vous avez apporté de l'eau à mon moulin : il ne faudrait pas qu'à la sauvette, sur ce point je vous rejoins, au détour du vote de ce projet de loi d'habilitation, on assiste à une modification profonde du mode de financement de nos régimes sociaux.

Vous nous affirmez que cette contribution évite d'alourdir les cotisations sociales payées par les cotisants. C'est votre leitmotiv en quelque sorte. Mais n'oubliez pas — cela vous ne le dites pas — que le déficit des régimes de sécurité sociale va s'accompagner d'un alourdissement des charges fiscales, donc des prélèvements obligatoires.

Au fond, nous sommes d'accord et sur la même longueur d'onde, si je puis dire : vous ne voulez pas, dans cette loi d'habilitation, opérer un début de fiscalisation de certaines prestations sociales. Alors acceptez mon amendement, qui consiste à qualifier de « temporaire » la contribution que vous êtes en train de créer.

Je demande d'ailleurs sur cet amendement, un scrutin public. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Plusieurs députés sur les bancs de l'union pour la démocratie française. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, pour ne pas perdre un peu de temps, puis-je me permettre de faire observer que cet amendement me paraît sans objet ?

Plusieurs députés sur les bancs des socialistes. Bien sûr !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. En effet, tout impôt n'est-il pas temporaire ? (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Francis Gony. La vignette Ramadler !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. A quoi vise la loi de finances en son article 1^{er}, sinon à permettre chaque année la perception des impôts ? Sans cet article, il ne pourrait en être question !

Voilà pourquoi, me semble-t-il, l'amendement est sans objet et ne mérite pas un scrutin public.

M. le président. La parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le ministre, si cet amendement est sans objet, acceptez-le !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget. Il est superfluateur !

M. Jean-Pierre Soisson. Au fond, cet amendement offre une garantie pour l'ensemble de l'opinion publique.

S'il rejoint votre préoccupation, acceptez-le et que la majorité le vote !

Chacun prendra ainsi clairement ses responsabilités !

M. Jean-Jacques Benetièr. Ce n'est pas l'emprunt Giscard !

M. Parfait Jans. Vous êtes un vrai stratège, monsieur Soisson !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 30. Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de volants	484
Nombre de suffrages exprimés	484
Majorité absolue	243
Pour l'adoption	161
Contre	323

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Alphanéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 31 ainsi rédigé :

« Dans le quatrième alinéa (2^e) de l'article 1^{er}, après les mots : « revenus des personnes physiques », insérer les mots : « modulée d'après la situation et les charges de famille du contribuable et ».

La parole est à M. Alphanéry.

M. Edmond Alphanéry. La contribution sur le revenu instituée par le projet de loi ne tient pas compte de la situation et des charges familiales du contribuable. L'amendement n° 31 vous propose d'y remédier, tout en laissant naturellement au Gouvernement le soin de la moduler dans les ordonnances qu'il sera amené à prendre.

En effet, cette disposition du projet est tout à fait contraire à un principe général de notre droit fiscal selon lequel, par le biais du quotient familial, l'impôt est inversement proportionnel aux charges de famille que supporte le contribuable. Une telle rupture est d'autant plus préoccupante qu'il semble apparaître que cette contribution, dont vous avez déclaré qu'elle serait égale à 1 p. 100 du revenu, sera pérennisée dans les exercices budgétaires ultérieurs, et peut-être même modulée en fonction du montant du revenu. Si, comme cela est envisagé très sérieusement, cette nouvelle contribution fiscale ouvre la voie à un financement du budget social dans les années à venir, il est essentiel que le principe soit établi dans le budget qu'elle tiendra compte, sous une forme ou sous une autre, des charges de famille de chaque contribuable, à l'instar de ce qui existe actuellement par le biais du quotient familial.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Repoussé.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Le Gouvernement repousse cet amendement. Je rappelle qu'il a pris des engagements à l'égard des groupes de la majorité en ce qui concerne la prise en compte des charges de famille pour l'institution de cette taxe.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 31.

M. Edmond Alphanéry. L'U. D. F. demande un scrutin public sur cet amendement.

M. le président. Je regrette, monsieur Alphanéry, mais il est trop tard : le vote est déjà commencé. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 15 ainsi rédigé :

« Compléter l'article 1^{er} par le paragraphe suivant :

« 4° Des mesures destinées à améliorer la situation financière et l'autofinancement des entreprises, notamment dans l'industrie »

Cet amendement n'est pas soutenu.

M. Alphanéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 330 ainsi rédigé :

« Compléter l'article 1^{er} par le nouveau paragraphe suivant :

« 4° Un démantèlement progressif et rapide des montants compensatoires monétaires. »

La parole est à M. Alphanéry.

M. Edmond Alphanéry. Pris de vitesse par le président lors de la mise aux voix de l'amendement n° 31, je demande tout de suite un scrutin public sur cet amendement n° 33.

M. Philippe Bassinet. Quelle nouveauté !

M. Edmond Alphanéry. A mon goût, on n'a pas suffisamment parlé des montants compensatoires monétaires.

M. Pascal Clément. C'est vrai !

M. Edmond Alphanéry. En effet, il s'agit là, à la suite de la troisième dévaluation du franc qui est à porter à votre actif, monsieur le ministre, — ou à votre passif, je ne sais pas — de l'un des problèmes les plus cruciaux qui se posent à l'agriculture française.

M. Robert Cabé. Ces montants, qui les a créés ?

M. Francis Geng. En 1981, il n'y en avait plus !

M. Henry Delisle. Qui les a créés ? C'est Giscard !

M. Roger Corrèze. Et qui les maintient ?...

M. Edmond Alphanéry. En effet, depuis la dernière dévaluation, les montants compensatoires monétaires sont positifs de 13 points en République fédérale d'Allemagne, de 8,4 points pour les Pays-Bas et inversement, on assiste à des montants compensatoires monétaires négatifs de 8,1 points pour la France, ce qui crée un handicap d'une excessive gravité pour notre agriculture.

Je sais bien que pour le lait, la viande, les montants compensatoires monétaires négatifs sont diminués à 5,1 points au 1^{er} avril. Il n'empêche que ces manipulations monétaires accordent une prime considérable aux exportateurs allemands de produits agricoles alimentaires. Je me suis laissé dire qu'à Brest, on trouvait du lait de consommation allemand.

M. Pierre Mauger. Bien sûr ! Il est moins cher !

M. Edmond Alphanéry. Si l'on ajoute que le producteur allemand est déjà avantagé par la solidité de sa monnaie qui lui permet d'acquiescer des aliments pour le bétail à un prix inférieur à celui que supportent les agriculteurs français, on conçoit aisément le drame dans lequel vivent nos paysans face à ce surcroît de compétitivité totalement artificielle qui est en train de faire de la République fédérale d'Allemagne la puissance agricole qu'elle n'aurait jamais dû être.

M. André Soury. C'est la faute à Giscard !

M. Edmond Alphanéry. Lorsqu'on additionne les différences entre les montants compensatoires monétaires positifs et négatifs, l'écart est de 21,4 p. 100 au détriment de la France.

M. Pierre Mauger. Exactement.

M. Edmond Alphanéry. Comment peut-on parler, dans ces conditions, de politique agricole commune qui est fondée, comme on le sait, sur l'unicité des prix ?

M. Henry Delisle. Qui donc a créé les montants compensatoires monétaires ?

M. Edmond Alphanéry. Il est indispensable, monsieur le ministre, que la France, pour ce qui la concerne, ajuste au plus vite les prix agricoles en dévaluant le franc vert.

J'entends bien qu'en refusant cette dévaluation du franc vert ou en l'ajournant, vous vous donnez une arme supplémentaire pour empêcher artificiellement les prix de monter. Mais, de toute façon, et vous le savez, il ne s'agit que d'une rémission, car vous ne pourrez pas résister longtemps à l'impérieuse nécessité de corriger une injustice flagrante et très douloureuse. Aussi, il m'apparaît indispensable que cette loi d'habilitation des ordonnances comporte un engagement formel du Gouvernement de démanteler les montants compensatoires monétaires, en tout cas pour ceux qui dépendent de la France, et de le faire le plus rapidement possible.

Si vous vous refusez à voter mon amendement, vous montrerez que vous avez des arrière-pensées, et les agriculteurs sauront vous juger.

M. Robert Cabé. Vous êtes un démagogue !

M. Henry Delisle. C'est Giscard qui a créé les montants compensatoires monétaires !

M. Didier Chouat. Monsieur Alphanéry, vous faites de la démagogie ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Edmond Alphanéry. Si vous, vous n'en aviez pas fait, vous ne seriez pas là où vous en êtes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. La commission des finances a longuement abordé cette question à la suite de l'intervention de plusieurs de nos collègues, et plusieurs orateurs l'ont évoquée cet après-midi.

Tout en soulignant que nous avons repoussé l'amendement présenté par M. Alphanéry, nous aimerions que M. le ministre de l'économie, des finances et du budget nous confirme les orientations du Gouvernement à propos des montants compensatoires monétaires.

Si vous le permettez, monsieur le président, je peux indiquer à M. Alphanéry que lorsque nous bornons à répondre : « rejet » ou « refusé » lorsque vous demandez l'avis de la commission sur les amendements qu'il a déposés, ce n'est nullement par mépris à son égard ou par inattention, mais simplement parce que nous estimons que lorsqu'un de nos collègues défend aussi longuement — et il en a tout à fait le droit — des amendements aussi intéressants, il pourrait avoir la courtoisie de venir au préalable les exposer en commission des finances, qui est saisie au fond.

M. Philippe Bassinet. Très bien !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Il me permettra donc cette remarque : je ne crois pas qu'il faille admettre le principe selon lequel on peut, en séance publique, se faire valoir...

M. Roger Corrèze. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. ... alors qu'en commission, et faute de combattants puisque M. Alphanéry ne les a pas présentés, nous n'avons pu étudier sérieusement ces amendements. (*Très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.*)

M. Pierre Mauger. Comment pouvez-vous dire que ces amendements ont été rejetés puisqu'ils n'ont pas été examinés ?

M. Roger Corrèze. C'est du fascisme pur et simple.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs, à propos des montants compensatoires, je me suis déjà exprimé cet après-midi au nom du Gouvernement dans ma réponse aux intervenants.

J'ai indiqué que le président de la République lui-même et les ministres qui représentent le Gouvernement dans les instances de la Communauté européenne militent à tout moment pour le démantèlement des montants compensatoires des deux côtés et que le président de la République ne peut pas voir mise sa parole en doute lorsqu'il évoque cette question à deux conseils européens successifs.

Permettez-moi de m'étonner qu'un membre de l'ancienne majorité s'émeuve de l'évolution des revenus agricoles. Alors que pendant le septennat précédent, et même pendant huit ans, ce revenu agricole a baissé, le pouvoir d'achat moyen des agriculteurs a augmenté en 1981 et 1982, ainsi que le montreront les chiffres actualisés.

M. Francis Geng. Ce n'est pas grâce à vous !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je trouve quand même que notre patience devrait avoir des limites. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le président, permettez-moi de souligner, en réponse à une remarque de M. Pierret, que devant la rapidité d'inscription de ce débat à l'ordre du jour et les conditions dans lesquelles il a été préparé, le groupe Union pour la démocratie française a décidé, au cours des derniers jours et notamment au cours du week-end, de déposer un certain nombre d'amendements sur les sujets essentiels.

M'exprimant en tant que vice-président de ce groupe, je n'accepte pas le procès d'intention que M. le rapporteur général, dont je connais la courtoisie, a fait à M. Alphandéry. (Protestations sur les bancs des socialistes.) C'est le groupe tout entier qui a décidé de déposer un certain nombre d'amendements.

M. Robert Cabé. Ils n'ajoutent rien.

M. Jean-Pierre Soisson. Ils ont été repris par l'ensemble de l'opposition. Ils méritent donc un peu plus d'attention de la part de la majorité. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Je répondrai à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget que si telle est bien la politique qu'il veut défendre, si l'intention du Président de la République est bien celle qu'il a affirmé, il doit accepter notre amendement.

Dans un scrutin public, les choses sont claires : on est pour ou contre. Ne faites pas là non plus de procès d'intention en ce qui concerne le vote des agriculteurs.

Le résultat des élections municipales dans les zones rurales devrait vous conduire à plus de pudeur. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 33.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le président, je demande la parole, car j'ai été mis en cause par M. le ministre.

M. le président. Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

M. Pierre Mauger. Qu'est-ce que c'est que ça ? C'est la dictature, à la présidence !

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.
(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	4 1
Nombre de suffrages exprimés	4 4
Majorité absolue	243

Pour l'adoption	161
Contre	323

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Gilbert Gantier a présenté un amendement n° 36 ainsi rédigé.

« Compléter l'article 1^{er} par le nouveau paragraphe suivant :

« 4^e l'élaboration d'une réglementation des changes compatible avec la liberté fondamentale des citoyens d'aller et de venir ».

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Je ne nourris pas énormément d'illusion sur le sort de cet amendement...

M. André Soury. Heureusement !

M. Gilbert Gantier. ... quand je vois quelle a été la réponse de la majorité sur des amendements aussi essentiels que ceux qui, par exemple, traitaient du caractère temporaire de la contribution exceptionnelle ou de la nécessité de prendre en compte la situation familiale des contribuables...

M. Dominique Frélaud. C'est déjà fait !

M. Gilbert Gantier. ... et, pour ma part, je regrette très profondément cette attitude.

Mais il m'a paru primordial de soulever la question du contrôle des changes. Sans doute parce que cette affaire a donné lieu à de très longs et très grands débats dans les journaux, à la radio, à la télévision et dans l'opinion publique...

M. Laurent Cathala. C'est M. Tranchant qui devrait en parler !

M. Gilbert Gantier. ... et qu'elle cause une émotion légitime. Mais surtout, monsieur le ministre, parce que je souhaite vivement que vous vous exprimiez, avec votre courtoisie habituelle, sur ce sujet important qui n'a été abordé jusqu'à présent à l'Assemblée nationale qu'incidemment, vendredi dernier, à l'occasion d'une question de mon collègue Jean-Pierre Soisson.

Les mesures que vous avez prévues à propos du contrôle des changes et des voyages à l'étranger paraissent surprenantes pour trois raisons, que je voudrais rappeler.

Première raison : d'après l'I.N.S.E.E., c'est l'un des domaines où la France dispose d'un excédent considérable puisque, pour 1982, la balance entre les rentrées et les sorties de devises pour des raisons touristiques n'est pas inférieure à 12,5 milliards de francs de gain. Par conséquent, on peut s'étonner que vous ayez pris une telle mesure dans ce domaine. Permettez-moi un exemple : nous avons encore une balance positive dans le domaine de l'automobile : il paraîtrait regrettable que l'on fermât la porte aux importations de voitures automobiles étrangères parce qu'on risquerait de voir les voitures automobiles françaises destinées à l'exportation subir le même sort. *Mutatis mutandis*, le problème est le même en matière touristique, et on ne peut donc, je le répète, que s'étonner de la mesure que vous avez prise.

La deuxième raison est d'ordre technique. Si tous les Français — et ils sont nombreux — qui, les années précédentes, voyageaient à l'étranger restent en France cette année, et si tous les touristes étrangers qui séjournent habituellement en France y reviennent, il n'y aura pas de place pour tout le monde.

Plusieurs députés socialistes. Mais si ! mais si !

M. Robert Cabé. Dans les camps militaires !

M. Gilbert Gantier. Vous allez donc au devant de problèmes qu'il sera difficile de résoudre.

Quant à la troisième raison de mon étonnement, monsieur le ministre, elle est grave. C'est en effet la première fois qu'à propos d'une mesure de nature financière on peut évoquer la limitation d'une des libertés fondamentales de tout citoyen français... (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Robert Cabé. C'est scandaleux !

M. Gilbert Gantier. ... la liberté d'aller et de venir.

M. Robert Cabé. Le général de Gaulle l'avait déjà fait !

M. Roger Corrèze. Vous l'avez traité de fasciste !

M. Gilbert Gantier. Je sais que, pour certains ici, les libertés sont des restes d'une société quelque peu périmée qu'il faudrait sans doute abandonner.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Vous êtes vraiment mal placé pour en parler !

M. Gilbert Gantier. Mais pour d'autres, qui siègent sur nos bancs, les libertés fondamentales de l'être humain...

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Vous vous en fichez ! Vous les avez bafouées pendant vingt ans !

M. Gilbert Gantier. ...sont essentielles, et nous tenons à ce qu'aucune mesure ne donne à penser qu'on les met en jeu.

C'est la raison pour laquelle j'ai suggéré cet amendement. Je serais très heureux, monsieur le ministre, si vous pouviez nous donner quelques éclaircissements sur les raisons qui vous ont poussé à prendre des mesures aussi sévères.

M. Robert Cabé. Demandez à M. Debré ; il vous rappellera le précédent du général de Gaulle !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Gantier, comme je l'ai déclaré à de multiples reprises, ce n'est pas sans hésitation que le Gouvernement a pris cette décision.

M. Roger Corréze. Il aurait mieux fait de s'abstenir !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais j'ai rappelé cet après-midi que cette mesure était socialement plus juste que celle qui aurait consisté à peser davantage sur le revenu des Français pour obtenir un résultat équivalent en matière d'économies en devises.

J'ai également souligné que cette mesure serait limitée à l'année 1983. En commission des finances, en réponse à M. Soisson, j'ai indiqué les dispositions qui avaient été prises pour que l'industrie du tourisme en France ne souffre pas trop de cette période de transition et celles qui avaient été adoptées tant en ce qui concerne les voyages d'affaires que les engagements déjà pris soit par des touristes, soit par des agences de voyages.

Contrairement à ce que j'ai lu dans une certaine presse, il ne s'agit pas d'un recul du Gouvernement, mais de son aptitude à négocier et à comprendre les situations. Comment aurions-nous pu négocier avant d'avoir annoncé une décision qui devait être connue quelques jours après le réalignement monétaire ?

Pour ce qui est des structures d'accueil, je ne partage pas vos inquiétudes, puisque chacun sait qu'il y a encore de la place en France, si l'on s'écarte des deux ou trois zones où se concentrent les touristes. En outre, il serait malvenu d'inquiéter d'ores et déjà l'étranger, car cela amènerait une diminution tout à fait injustifiée du tourisme en France, alors que, encore une fois, nous avons de la place.

Pour terminer, et cela m'a étonné, vous avez évoqué la liberté fondamentale d'aller et de venir. Il est vrai que nous demandons un effort aux Français : dépenser moins de devises en 1983. Mais vous permettez quand même à la majorité actuelle et aux deux partis qui la composent de dire que la liberté doit aussi être considérée en situation. Lorsqu'on se préoccupe, comme la majorité et le Gouvernement, d'augmenter les moyens matériels des plus démunis, c'est une autre façon de s'occuper de la liberté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le ministre, je ne veux pas entrer dans cette polémique, et vous savez que je m'en suis gardé tant en commission qu'en séance publique, vendredi dernier. Mais, puisque vous avez déclaré ce soir que la mesure ne s'appliquerait pas en 1984, je souhaiterais que vous donniez les instructions nécessaires, notamment au secrétaire d'Etat chargé du tourisme, pour que cette décision puisse être mise en œuvre le plus rapidement possible. En effet, après la saison d'été, il y aura la saison d'hiver, puis la saison de printemps.

M. Georges Hage. Il se prend pour Vivaldi !

M. Jean-Pierre Soisson. Tout cela est sérieux, messieurs. Cela se prépare longtemps à l'avance. Il faut établir les catalogues et négocier avec l'étranger. L'industrie du voyage, que je connais bien, ne se gère pas au jour le jour.

Il conviendrait donc, monsieur le ministre, pour tourner la page de cette malheureuse affaire, de préciser dès à présent les conditions techniques dans lesquelles l'engagement que vous venez de prendre sera mis en œuvre pour l'année prochaine.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. M. Soisson peut être rassuré. Ce que je viens d'indiquer, l'industrie du tourisme le sait déjà, puisque nous sommes en relation quotidienne avec elle pour résoudre ses problèmes et éviter tout licenciement.

M. Jean-Pierre Soisson. Je le sais, monsieur le ministre, mais nous voudrions connaître les conditions d'application de votre décision.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 36.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Gilbert Mathieu a présenté un amendement n° 37 ainsi rédigé :

« Compléter l'article 1^{er} par le nouvel alinéa suivant :

« Ces mesures ne seront pas applicables aux artisans, commerçants, agriculteurs et toutes autres personnes soumises à la taxe professionnelle, installées depuis moins de cinq ans au 1^{er} janvier 1982. »

La parole est à M. Gilbert Mathieu.

M. Gilbert Mathieu. Monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur une catégorie de contribuables pour laquelle les mesures que nous allons voter risquent de peser très lourd. Cet amendement est d'ailleurs conforme aux propos tenus mercredi dernier par le Premier ministre, qui nous disait sa volonté de créer 10 000 entreprises nouvelles tout comme d'aider celles qui existent déjà.

Malheureusement, je crains fort que le présent projet de loi n'aille à l'encontre de cette volonté, tout particulièrement en ce qui concerne les professionnels installés récemment : artisans, commerçants, agriculteurs ou autres. En effet, chacun connaît les difficultés auxquelles ils sont confrontés, et notamment les plus jeunes, non seulement du fait de la conjoncture mais aussi en raison de leurs frais de première installation et de la charge que représente le remboursement des premières annuités d'emprunt.

C'est pourquoi il me semblerait bon d'exonérer des charges résultant des dispositions que vous nous proposez ceux qui se sont installés depuis moins de cinq ans au 1^{er} janvier 1983. Une telle disposition serait bien ressentie par ces contribuables. Elle serait un gage de l'intérêt que la représentation nationale leur porte. Elle offrirait un espoir de survie pour ces entreprises récemment créées.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. La commission a repoussé cet amendement faute d'avoir pu distinguer, en dépit d'une lecture attentive, quelles catégories professionnelles resteraient soumises aux rigueurs de l'article 1^{er}.

En outre, elle n'a pas très bien compris quelle logique conduisait M. Mathieu à ménager ainsi une place privilégiée aux contribuables qui s'acquittent de la taxe professionnelle, alors que celle-ci a été créée en 1975 par ses amis de la majorité d'alors.

Par conséquent, nous avons repoussé cet amendement très extensif, pour ne pas dire plus, qui n'est pas conforme à la démarche générale du projet de loi d'habilitation.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Avis partagé.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 37.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?..

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(L'article 1^{er} est adopté.)

Article 2.

M. le président. « Art. 2. — Un projet de loi portant ratification des ordonnances prises en vertu de la présente loi devra être déposé devant le Parlement au plus tard le 2 octobre 1983. »

La parole est à M. Soisson, inscrit sur l'article.

M. Jean-Pierre Soisson. Mon inscription sur un article de forme n'a d'autre objet que de tirer quelques enseignements, à la fois d'ordre sociologique et d'ordre institutionnel, de la situation dans laquelle le Gouvernement s'est placé.

M. Jean-Jacques Benetière. Hors sujet !

M. Jean-Pierre Soisson. Sur le plan sociologique, je me fonderai sur l'analyse très pertinente développée récemment par M. Poperen.

Vous ne pouvez rester majoritaires dans le pays, messieurs, que si vous vous assurez solidement d'une large part du monde salarié — ouvriers, employés, cadres moyens...

M. Robert Cabé. C'est notre affaire !

M. Jean-Pierre Soisson. ... et que si vous débordez sur ce que M. Poperen a appelé des « marges », composées pour l'essentiel des membres des professions indépendantes, des agriculteurs, des cadres supérieurs.

M. Henry Delisle. Nommons M. Soisson conseiller technique !

M. Robert Cabé. Secrétaire national à la propagande !

M. Jean-Pierre Soisson. Or, où en êtes-vous ?

D'abord, vous êtes clairement minoritaires dans le corps électoral, et le rapport de forces des élections municipales l'a prouvé.

Ensuite, le Gouvernement, par ses improvisations et ses fausses manœuvres, s'est successivement aliéné, en quelques mois, toutes les catégories non salariées. Au début de l'année, il lui restait peut-être encore quelques médecins ou agents de voyages ; je doute qu'il en soit toujours ainsi aujourd'hui.

M. Parfait Jans. C'est hors sujet !

M. Robert Cabé. Cela n'a rien à voir avec l'article 2, monsieur le président. Ramenez l'orateur à son véritable sujet !

M. Jean-Pierre Soisson. Qu'en est-il des Français salariés ? (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

M. Roland Beix. Vous lorgnez le comité directeur du P. S. ?

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que la parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Messieurs, je vous ai écoutés dans le silence ; je souhaiterais qu'il en soit de même pour vous.

Le plan que vous nous proposez s'efforce de limiter les prélèvements sur les titulaires de faibles revenus. En ce sens, je l'approuve.

Mais vous ne pourrez pas tenir très longtemps une telle position. Vous savez bien que, devant l'ampleur des dégâts, vous ne pourrez pas, comme vous y invite M. Krasucki, vous en prendre aux seuls titulaires de hauts revenus.

M. Alain Bonnet. Vous avez des références de gauche !

M. Jean-Pierre Soisson. Ainsi, messieurs, vous êtes condamnés...

Plusieurs députés socialistes et communistes. Ah !

M. Jean-Pierre Soisson. ... à vous attaquer à votre base sociologique la plus fidèle, à renier les engagements les plus solennels pris envers elle, bref à la fois à vous couper de vos racines politiques et à vous déjuger.

M. Pierre Mauger. Tant mieux !

M. Roger Corràze. Laissez-les donc faire !

M. Jean-Pierre Soisson. De là, bien évidemment, les craquements qui se font entendre dans votre majorité. Le recours à la procédure des ordonnances montre, monsieur le ministre, que vous n'êtes plus tout à fait assuré de sa fidélité.

Retournez-vous vers votre majorité parlementaire — si vous me permettez cette expression — et souvenez-vous de la phrase qui constitue désormais l'une des devises du Gouvernement : « Les grands problèmes sont derrière nous. » Oui, ils sont derrière vous dans l'espace, mais devant vous dans le temps.

M. Henry Delisle. C'est du Pierre Dac !

M. Jean-Pierre Soisson. Pour les institutions, votre plan constitue tout à la fois un hommage à l'œuvre du fondateur de la V^e République et une hypothèque à plus long terme sur le devenir de notre démocratie.

Hommage aux institutions que cette possibilité, longtemps critiquée par les socialistes, d'une délégation à l'exécutif du pouvoir législatif. C'est le mérite des institutions de la V^e République que de permettre à un gouvernement, engagé dans une passe difficile, de rester en place jusqu'à la prochaine échéance électorale...

M. Henry Delisle. Nous sommes là pour vingt ans !

M. Jean-Pierre Soisson. ... même si sa majorité apparaît mal assurée.

Mais c'est un risque pour la démocratie, même si l'on est dans son droit, que d'entreprendre de gouverner pendant plusieurs années contre une grande partie du corps social. Or c'est à cela que vous vous apprêtez.

M. Georges Hage. Au fait !

M. Raymond Douyère. Obstruction !

M. Jean-Pierre Soisson. Prenez garde ! La montée des mécontentements rejoindra celle des déficits.

M. Robert Cabé. Vous êtes un déçu du socialisme !

M. Jean-Pierre Soisson. Pour leur part, les représentants de l'opposition sont à l'image des Français dans leur ensemble, qui sont prêts aux efforts et aux sacrifices, mais à quatre conditions : qu'on leur prouve que ces sacrifices sont nécessaires au redressement de leur pays ; qu'ils ne soient pas toujours supportés par les mêmes catégories sociales, notamment par les salariés moyens et les cadres...

M. André Soury. C'est vous qui le dites !

M. Jean-Pierre Soisson. ...qu'ils n'apparaissent pas comme le seul prix d'une gestion défailante et qu'ils ne soient pas indéfiniment renouvelés.

M. Georges Hage. Revenons à nos moutons !

M. Jean-Pierre Soisson. L'austérité, la baisse du pouvoir d'achat n'ont jamais fait plaisir à personne. Et même si vous votez la loi d'habilitation, messieurs les communistes, vous nous avez indiqué que vous ne l'approuviez pas dans ses principes.

M. Parfait Jans. Vous êtes notre conscience !

M. Jean-Pierre Soisson. En dépit de vos appels à la mobilisation, il manque — et vous le savez, monsieur le ministre — un élément essentiel à la réussite de votre politique : la confiance des Français. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. M. Alphanhéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement, n° 34, ainsi rédigé :

« A la fin de l'article 2, substituer à la date du « 2 octobre 1983 » la date du « 15 juin 1983 ».

La parole est à M. Alphanhéry .

M. Edmond Alphanhéry. Monsieur le président, je tiens d'abord à vous signaler que vous avez omis d'appeler mon amendement n° 32.

M. Parfait Jans. Quel crime !

M. Edmond Alphanhéry. Mais comme cet amendement relatif à la taxe intérieure sur les produits pétroliers portait sur l'article 1^{er} dont nous avons achevé l'examen, je me bornerai à cette observation, d'autant que je n'attribue nullement cet oubli à une malice de votre part.

Quant à vous, monsieur le rapporteur général, je n'aime pas beaucoup vos leçons de morale. Elles sont d'autant moins justifiées qu'en commission des finances — et cela enlève beaucoup d'intérêt à la discussion — les amendements sont souvent examinés avec une rapidité pour le moins excessive. (*Protestations sur plusieurs bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Paul Mercieca. Qu'en savez-vous ?

M. Alain Bonnet. Vous n'étiez pas là !

M. Edmond Alphandéry. Messieurs, je suis un des plus assidus aux réunions de la commission des finances, et M. le rapporteur général le sait. Si ce soir je n'ai pas pu être présent, ce n'est pas par manque d'intérêt. C'est parce que j'ai été obligé de préparer une vingtaine d'amendements pour donner vie — je dis bien donner vie — à ce débat sur l'habilitation. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Georges Hage. Il le dit sans sourire !

M. Edmond Alphandéry. J'ai dû travailler pendant toute une journée, car je ne dispose pas, comme certains d'entre vous, de moyens considérables. (*Rires sur quelques bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Paul Chomat. Ne soyez pas modeste !

M. Edmond Alphandéry. Malheureusement, le temps m'a ainsi fait défaut pour être présent.

Par conséquent, monsieur le rapporteur général, je n'admets pas que vous preniez prétexte du fait qu'entre neuf heures quinze et neuf heures trente je n'étais pas en commission des finances pour rejeter catégoriquement, sans explications et sans discussion, les amendements que je présente au nom de mon groupe. Ce n'est ni convenable ni conforme au sens de la démocratie que, pourtant, nous partageons.

M. Robert Cabé. Souriez un peu, monsieur Alphandéry !

M. Edmond Alphandéry. Quant à M. le ministre, je constate une fois de plus qu'il se refuse à répondre ou que ses rares réponses confinent à la polémique. De toute façon, sa politique parle pour lui !

M. Roland Beix. Vous êtes de mauvaise foi !

M. Edmond Alphandéry. Par l'amendement n° 34, je propose, monsieur le ministre, d'avancer la date à laquelle vous déposerez le texte d'homologation de vos ordonnances du 2 octobre au 15 juin 1983.

M. Guy Ducoloné. Pourquoi pas le 14 ?

M. Dominique Frelaut. C'est sans doute son anniversaire !

M. Edmond Alphandéry. En effet, comme vous avez demandé les pleins pouvoirs pour un mois, la mise en place de votre plan sera achevée à la fin mai.

M. Guy Ducoloné. Le 15, ce doit être un vendredi !

M. Edmond Alphandéry. Vous devriez donc avoir le temps de déposer le projet de loi d'homologation pendant la session de printemps.

Vous avez justifié la procédure des ordonnances par l'urgence, mais non pas — je le crois du moins — par le refus du débat démocratique, bien que « l'ampleur » de notre discussion me fasse commencer à en douter. Dès lors, pourquoi ne pas saisir l'Assemblée dès le mois de juin, en lui laissant le temps d'organiser un véritable débat avant la fin de la session ? Car vous savez très bien que si vous renvoyez ce débat au mois d'octobre, il sera totalement escamoté par la discussion de la loi de finances.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Monsieur Alphandéry, puisque, dans une sorte de charge...

M. Henry Delisle. ... héroïque !

M. Christian Pierret, rapporteur général. ... vous vous êtes plaint de la façon dont nous avons discuté ce soir, je vous répondrai en deux points.

D'abord, si les travaux de la commission des finances sont aussi rapides, trop rapides à votre goût...

M. Edmond Alphandéry. Oh oui !

M. Christian Pierret, rapporteur général. ... c'est parce que nous croyons pouvoir faire appel à la fois à votre maîtrise technique des problèmes (*rires sur les bancs des socialistes et des communistes*), à votre vivacité intellectuelle et à votre célérité d'esprit.

M. Henry Delisle. Et à son sens de la parapsychologie !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Mais, apparemment, nous devons y renoncer. Nous prenons acte de votre demande et nous essaierons à l'avenir d'être plus lents pour mieux nous accorder à vos capacités et à vos faiblesses. (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Francis Geng. Ce persiflage est inadmissible !

M. Roger Corréze. Quel humour pitoyable !

M. Christian Pierret, rapporteur général. L'humour n'est pas interdit, monsieur Corréze. M. Alphandéry sait assez en quelle estime je le tiens. (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes*), et je pense que c'est réciproque, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister.

Mais ma seconde remarque n'aura plus rien d'humoristique. Il importe que chacun sache, pour pouvoir user et abuser de cette faculté, que les services de la commission des finances sont à la disposition de tous.

Il ne serait pas admissible que l'un d'entre nous puisse prétendre qu'il ne peut travailler sur les amendements ou préparer le débat parlementaire aussi bien que ses collègues, car les administrateurs sont à la disposition de chacun d'entre nous, autant de temps qu'il le faut, quelle que soit la matière à traiter.

M. Alain Bonnet. Absolument !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Pour en revenir aux amendements, j'indique à l'Assemblée que la commission a également repoussé celui que M. Alphandéry vient de présenter, car nous n'en n'avons pas vu l'intérêt. J'ajoute d'ailleurs que celui-ci ne m'est pas davantage apparu, malgré l'exposé qui vient d'être fait. J'ai donc encore moins de scrupule que lors du débat en commission des finances pour demander son rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je partage l'avis de la commission d'autant qu'il est habituel qu'il y ait un délai entre le temps nécessaire pour élaborer et publier les ordonnances, d'une part, et la ratification, d'autre part. C'est pourquoi nous avons choisi le premier jour du début de la session d'automne.

M. le président. Avant de donner la parole pour quelques instants à M. Alphandéry, je tiens à lui indiquer qu'il est exact que son amendement n° 32 n'a pas été appelé. Il a en quelque sorte subi, par préférence le même sort que son amendement n° 31. J'espère qu'il voudra bien considérer qu'il ne s'agit pas d'une intention dolosive de la présidence et je lui rappelle que si — comme cela est vraisemblable — l'article 1^{er} du projet de loi n'est pas voté conforme par le Sénat, il aura tout loisir, au cours de la navette, de soumettre cet amendement à un vote de l'Assemblée.

Monsieur Alphandéry, vous avez la parole.

M. Edmond Alphandéry. Je vous remercie, monsieur le président, de ces propos fort courtois. Je suis très heureux de voir qu'il y a quand même, au sein de la majorité des gens courtois. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

En effet, monsieur le rapporteur général, le ton persifleur que vous avez employé est indigne de vous ; il témoigne de la gêne que vous ressentez à cause de la rapidité excessive des débats en commission des finances. Je rappelle ainsi, en prenant mes collègues à témoin, combien le nombre des amendements que nous avons dû examiner au moment de l'examen du projet de loi de finances était absolument inconvenant...

M. Christian Pierret, rapporteur général. Il s'agissait des vôtres !

M. Edmond Alphandéry. ... compte tenu de leur importance et du temps qui leur était consacré.

Cela étant, ce débat est clos, en tout cas en ce qui me concerne.

Je tiens cependant à souligner que nous n'avons eu connaissance de ce texte d'habilitation que jeudi. Le rapport n'a lui-même été mis en distribution que ce matin. Je n'ai donc guère eu de temps pour préparer mes amendements.

Il est difficile de travailler dans ces conditions et chacun concevra aisément que l'on puisse être absent de la commission des finances pendant dix minutes.

M. Paul Mercieca. Il n'y avait qu'un seul député de l'opposition à la commission des finances !

M. Dominique Frelaut. C'était M. Hamel !

M. Edmond Alphandéry. Voilà ce que je voulais dire, monsieur le président, en vous donnant acte et en vous remerciant des propos courtois que vous avez tenus.

M. Guy Ducoloné. Et votre amendement ?

M. Paul Mercieca. Vous l'avez oublié !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 34.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Alphandéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 35 ainsi rédigé :

« Compléter l'article 2 par la nouvelle phrase suivante :
« Il comportera un état détaillé de l'évolution de notre commerce extérieur et de l'endettement de la France. »

La parole est à M. Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre, vous allez dire que je reviens toujours à la charge mais je me souviens que vous avez évoqué, en commission des finances, l'éventualité de donner les chiffres d'endettement de notre pays. Vous avez d'ailleurs souligné qu'un certain nombre de pays étrangers le faisaient. Pourquoi n'agiriez-vous pas ainsi ?

Vous prétendez que ces chiffres pourraient être exploités par je ne sais quel spéculateur pour jouer contre le franc. Il me semble pourtant qu'il vaudrait mieux que tout le monde travaille sur les chiffres officiels du Gouvernement au lieu de laisser chacun affabuler sur des chiffres incorrects. C'est cela qui fait du mal à notre monnaie. C'est cela qui fait du mal à notre politique économique.

Nous vous avons donné la possibilité, par les amendements que nous avons déposés, de chiffrer vos objectifs, de donner le maximum d'informations sur votre politique économique. Or, vous avez préféré resier dans le flou le plus total. A l'issue de ce débat, personne ne saura où va l'économie française.
(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Edmond Alphandéry. Non, messieurs, je regrette, personne ne le sait et personne ne sait quelle est la voie que vous allez emprunter.

Je vous donne d'ailleurs rendez-vous à la fin de l'année, comme nous vous avons donné rendez-vous, au mois de juin de l'année dernière pour la fin de 1982 ou le début de 1983. Vous avez été fidèles au rendez-vous, juste après les élections municipales !

Monsieur le ministre, puisque vous avez dit que vous seriez d'accord, le cas échéant, pour donner les chiffres de l'endettement extérieur de la France, donnez-les à l'occasion de cette loi d'habilitation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Nous avons rejeté cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Même avis.

M. Emmanuel Hamel. Le secret entretient la spéculation !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 35.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix l'article 2.
(L'article 2 est adopté.)

Vote sur l'ensemble.

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Lorsque le mercredi 6 avril, M. le Premier ministre a engagé la responsabilité du Gouvernement, en application de l'article 49, alinéa 1^{er}, de la Constitution, le groupe socialiste a répondu oui. Ayant ainsi manifesté sa solidarité à l'égard du Gouvernement, sa confiance dans la politique menée, il est logique que le même groupe socialiste vote aujourd'hui le projet de loi d'habilitation annoncé alors par M. Pierre Mauroy. Toute autre attitude serait d'ailleurs incompréhensible.

Qui au demeurant, sauf à souhaiter l'échec de la France, ne saurait faire siens les objectifs du dispositif arrêté par le Gouvernement : remédier au déficit extérieur, consolider les résultats obtenus — pour ralentir durablement le rythme de la hausse des prix, et pour le ramener à un niveau comparable à celui de nos principaux concurrents — améliorer la situation des finances publiques, poursuivre la lutte pour l'emploi dans la ligne de l'action déjà entreprise qui a permis de contenir l'augmentation du chômage et de le stabiliser ?

Sauf à souhaiter l'échec de la France, disais-je. Eh bien, nous avons entendu M. d'Aubert souhaiter cela ! Ce dernier, dont je regrette l'absence — mais il aura l'occasion de lire mes propos au *Journal officiel* — a terminé sa diatribe en prononçant le nom de Laval. Que cherchait-il par cette assimilation hâtive, au détour d'une phrase ? Si une affirmation, même prononcée sur le ton de la plus grande évidence ne tient pas lieu de démonstration, elle révèle, par contre, les obsessions idéologiques du porte-parole de l'U.D.F. Je voudrais souligner ici combien la permanence de telles références historiquement situées dans les propos ou les écrits d'une partie de l'opposition est préoccupante.

M. Edmond Alphandéry. Elle est surtout préoccupante pour vous !

M. Philippe Bassinet. Après les propos racistes tenus lors des élections municipales, nous avons entendu, la semaine dernière, citer Maurras. Aujourd'hui Laval. Nous ne saurions être trop vigilants. Certains sont décidément prêts à écrire avec de l'encre brune. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Quant à M. Debré, il a développé une argumentation différente qu'il a bien évidemment conclue en rejetant ce plan de redressement qui est, à ses yeux, frappé d'une tare insurmontable : celle d'être présenté par le Gouvernement de la gauche. Certes, la politique proposée est rigoureuse, nous avons déjà eu l'occasion de le souligner. Mais ce débat vous a permis, monsieur le ministre, d'apporter d'utiles précisions qui rejoignent les préoccupations exprimées par les députés socialistes.

M. Pierre Mauger. C'est du colmatage !

M. Philippe Bassinet. Il en est ainsi des dispositions annoncées concernant la contribution de 1 p. 100 avec un abattement pour les familles modestes, dont le montant sera fonction du nombre d'enfants à charge ; concernant l'exonération de l'emprunt obligatoire pour les contribuables qui auront subi une diminution exceptionnelle de revenu depuis la fin de 1981 ; concernant le fait que le montant de cet emprunt sera calculé sur le montant de l'impôt avant déduction de l'impôt fiscal.

Vos propos traitent de l'investissement industriel, de la recherche scientifique, de l'innovation technologique, de l'épargne productive, de la formation professionnelle, du nécessaire effort prioritaire à accomplir dans ces domaines répondent, là encore, à notre attente, de même que ceux qui traitent de la préparation du projet de loi de finances pour 1984. C'est pourquoi, satisfaits des engagements souscrits dont nous avons pris bonne note, nous voterons ce texte. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Ce débat sur le plan de rigueur a été doublement escamoté (*murmures sur les bancs des socialistes*), d'une part, parce que, grâce à la procédure des ordonnances, le Gouvernement s'est donné les pleins pouvoirs pour agir en dehors du contrôle de l'Assemblée — il faut le souligner — et, d'autre part, parce que ce débat d'habilitation a été particulièrement écourté compte tenu de la brièveté des temps de parole accordés à chaque groupe.

M. Roland Boix. Oh là là !

M. Edmond Alphanhéry. Nous avons certes essayé d'apporter timidement quelques éclaircissements par nos amendements.

M. André Soury. Quelle modestie !

M. Edmond Alphanhéry. La faiblesse, ou plutôt l'absence de l'argumentation du Gouvernement, le refus de dialogue de M. Delors, montrent manifestement que l'on préfère rester dans le flou. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Paul Chomat. Vous savez tout !

M. Edmond Alphanhéry. La raison en est simple : M. Delors se trouve dans l'embarras parce qu'il s'est mis lui-même, comme on dit familièrement, « dans la seringue ». (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Pour avoir déstabilisé l'économie française par une politique de relance imprudente et inconsidérée, il est aujourd'hui acculé à un plan de rigueur. Le terme « acculé » n'est pas excessif car il est évident — cela se voit sur son visage — que M. Delors ne prend pas ces mesures avec plaisir.

M. André Soury. Oh, le vilain !

M. Edmond Alphanhéry. D'ailleurs, le succès même de ce plan de rigueur est conditionné par les souffrances qu'il va imposer à nos compatriotes. En effet, M. Delors est aujourd'hui confronté à un dilemme pénible s'il en est, qui éclaire avec cruaeté l'immense responsabilité que l'équipe au pouvoir assume désormais. De deux choses l'une.

Ou bien M. Delors utilise l'arme du crédit — plus importante que toute autre — dans toute sa brutalité, et alors il a certes des chances de voir son objectif d'équilibre du commerce extérieur atteint, c'est-à-dire une diminution de moitié du déficit de notre balance commerciale dès 1983. Mais à quel prix ! Ce prix c'est celui de l'aggravation du chômage ; M. Delors a même évoqué une augmentation de 100 000 demandeurs d'emploi en 1983 du fait de sa propre politique.

M. Henry Delisle. Et vous, qu'avez-vous fait ?

M. Edmond Alphanhéry. Ce prix, c'est une diminution du pouvoir d'achat moyen ; vous n'avez d'ailleurs pas voté l'amendement que j'ai proposé tendant à préserver le pouvoir d'achat.

Ce prix, c'est la fermeture de nombre d'entreprises et des faillites douloureuses. Tel est, monsieur le ministre, le coût social de votre politique de rigueur, car c'est bien la vôtre.

Le Gouvernement ne pourra invoquer ni la détérioration de la conjoncture internationale, ni la hausse du prix du pétrole qui, au contraire, poussent à la relance. Vous le savez bien, monsieur le ministre, bien que vous ayez dit le contraire à la tribune. L'évolution déflationniste que nous risquons de connaître ne sera que la conséquence logique de vos propres actions.

Ou bien — deuxième scénario — ce Gouvernement prend peur face aux réactions syndicales ou politiques et il adoucit l'impact des mesures qu'il se propose d'adopter. Cela lui est très facile ; il lui suffit, en particulier, de ne pas trop serrer la vis du crédit. Dans ces conditions, la conjoncture se dégradant moins, le coût social de sa politique en sera sensiblement atténué ; mais à la fin de l'année, nous nous retrouverons, vous le savez, monsieur le ministre, dans une situation identique à celles de juin 1982 ou de mars 1983.

Dans ces conditions, pourquoi chercher des boucs émissaires ? Pourquoi mettre en cause un prétendu héritage, l'étranger, les chefs d'entreprise, les ménages aussi qui avaient trop consommé et pas suffisamment épargné ? Dans la brutale réalité économique d'aujourd'hui, c'est votre politique économique, monsieur Delors, qui est en cause.

Nous venons, quant à nous, à l'U. D. F., que, même dans la conjoncture actuelle, même dans la situation effrayante dans laquelle vous avez délibérément installé l'économie française, une autre voie de sortie moins douloureuse, est possible.

Elle suppose d'abord la confiance qu'après trois dévaluations successives vous avez totalement perdue.

Elle suppose également un effort de redressement progressif et continu pour rééquilibrer sérieusement nos comptes sociaux, nos finances publiques, pour assainir nos circuits financiers, pour rétablir les règles du jeu décentralisées dans notre économie, en un mot pour faire ce que vous n'êtes pas capable de faire parce que cela est contraire à toute la philosophie de la majorité, c'est-à-dire de libérer les forces de la productivité qui sont les seules capables de rétablir la croissance économique sans souffrance pour nos compatriotes.

Plutôt que d'un programme, c'est un état d'esprit dont il s'agit. Il est clair aujourd'hui que l'équipe qui a si lamentablement échoué pendant douze ans... pendant deux ans, ne la possède pas. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) J'ai fait un lapsus, mais chacun a bien compris.

M. Henry Delisle. Personne ne l'avait relevé, tellement c'était justifié !

M. Edmond Alphanhéry. C'est la raison pour laquelle le groupe Union pour la démocratie française votera contre l'habilitation de vos ordonnances. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Je tiens à rappeler un fait que plusieurs orateurs semblent avoir oublié. En effet, plusieurs intervenants des groupes de la minorité — et encore M. Alphanhéry il y a un instant — ont formulé des remarques à propos des temps de parole. Or ceux-ci ont été fixés en conférence des présidents, après accord unanime des présidents de groupe. Par conséquent, aucun groupe n'a été brimé quant à son temps de parole, puisque la proposition présentée par M. le président de l'Assemblée nationale a recueilli l'assentiment, sans qu'il y ait discussion, du président du groupe U. D. F. et de celui du groupe R. P. R.

Je tenais à le souligner, car certains ont prétendu — tous mes collègues ont pu l'entendre — que les deux groupes de la minorité n'avaient pas eu le temps nécessaire pour s'exprimer. Or leurs présidents ont accepté cette répartition des temps de parole. Les membres de l'opposition en ont bien usé et nous avons eu le loisir et l'avantage d'écouter les arguments des groupes U. D. F. et R. P. R. au cours de cette journée et de cette nuit.

M. Emmanuel Hamel. Nous pouvons être en désaccord avec nos présidents de groupe !

M. Guy Ducloné. Cela devient grave, monsieur Hamel !

M. Emmanuel Hamel. Non, c'est la démocratie.

M. Guy Ducloné. Vous devez accepter leur décision.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Mes chers collègues, j'attendais que vienne du Gouvernement ou des bancs de la majorité un compliment sur la qualité d'une Constitution qui fut si longtemps décriée, notamment dans celui de ses articles dont il est fait application aujourd'hui. J'ai été assidu, autant qu'il est possible, la semaine dernière et cette semaine ; je n'ai rien entendu de tel, sinon tout à l'heure de la part de M. Soisson. C'est, de votre part, une discrétion excessive.

Mais la V^e République, ce n'est pas que la Constitution. Je constate une fois de plus avec angoisse une grave faiblesse.

Il est une formule, monsieur le ministre, qui a été employée au siècle dernier par un révolutionnaire devenu homme d'ordre : « Faites-moi une bonne politique et je vous ferai de bonnes finances. » Vous avez tout à l'heure courtoisement répondu à certains de mes propos, mais en les choisissant ; vous n'avez pas répondu à ma conclusion. Croyez-moi, ce n'est pas en vous référant sans cesse dans tous les domaines — éducation, médecine, vie des entreprises — à la lutte des classes, que vous créerez les éléments psychologiques et moraux d'un succès financier.

J'ajoute que la formule peut être renversée : « Faites-moi de bonnes finances et je vous ferai une bonne politique. » Il est un drame habituel, que la France a trop souvent connu dans son histoire : la méconnaissance des exigences financières, une méconnaissance qui a altéré sa capacité économique, son unité sociale et son indépendance politique. C'est un drame particulier que nous vivons depuis quelques mois. C'est ainsi que je le ressens et je ne suis pas le seul à le ressentir. La France a servi de laboratoire à une expérience qui va l'handicaper pendant de nombreuses années.

Votre plan, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, est peut-être un coup de frein. Or, ce n'est pas d'un coup de frein dont nous avons besoin, mais d'un changement de cap. Nous voterons contre votre projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

M. Emmanuel Hamel. Il n'y a pas d'explications de vote du groupe communiste ?

M. Guy Ducoloné. Venez la faire.

M. le président. Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	484
Nombre de suffrages exprimés	484
Majorité absolue	243
Pour l'adoption	325
Contre	159

L'Assemblée nationale a adopté.

— 2 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat modifiant ou complétant certaines dispositions du code pénal et du code de procédure pénale.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 1418, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 12 avril 1983, à seize heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi n° 1384 portant diverses mesures relatives aux prestations de vieillesse (rapport n° 1414 de M. Marcel Garrouste, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Discussion du projet de loi n° 1385 portant ratification de l'ordonnance n° 82-108 du 30 janvier 1982 relative aux contrats de solidarité des collectivités locales (rapport n° 1397 de Mme Muguette Jacquaint, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

ERRATUM

I. — Au compte rendu intégral de la première séance du 7 avril 1983.

DÉVELOPPEMENT DE CERTAINES ACTIVITÉS D'ÉCONOMIE SOCIALE

Page 121, 2^e colonne, art. 30 (amendement n° 74) :

Après le 9^e alinéa : « Je mets aux voix l'amendement n° 74. », insérer l'alinéa suivant : « (L'amendement est adopté.) »

II. — Au compte rendu intégral de la séance du 5 avril 1983.

GARANTIE DU TITRE DES MATIÈRES D'OR, D'ARGENT ET DE PLATINE

Page 19, 1^{re} colonne, article 3, dernier alinéa :

Au lieu de : « ... ils sont revêtus de son poinçon sans détérioration », lire ainsi la fin de cet alinéa : « ... ils sont revêtus de son poinçon de maître et enregistrés dans sa comptabilité. »

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. René Olmeta a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi relatif à la sécurité des consommateurs et modifiant diverses dispositions de la loi du 1^{er} août 1905 (n° 1377), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Claude Cassaing a été nommé rapporteur du projet de loi sur l'enseignement supérieur (n° 1400).

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

M. Christian Pierret, rapporteur général, a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières (n° 1401).

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Lundi 11 Avril 1983.

SCRUTIN (N° 442)

Sur l'amendement n° 26 de M. Alphandery à l'article premier du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières. (Ajouter : « et sans amputation du pouvoir d'achat moyen des ménages ».)

Nombre des votants.....	484
Nombre des suffrages exprimés.....	483
Majorité absolue.....	242

Pour l'adoption..... 161
 Contre..... 322

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Alphandery. André. Ansquer. Aubert (Emmanuel). Aubert (François d'). Audinot. Bachelet. Barnier. Barre. Barrot. Bas (Pierre). Baudouin. Baumel. Bayard. Bégault. Benouville (de). Bergelin. Bigéard. Birraux. Blanc (Jacques). Bonnet (Christian). Bourg-Broc. Bouvard. Branger. Brial (Benjamin). Briane (Jean). Brocard (Jean). Brochard (Albert). Caro. Cavaillé. Chaban-Delmas. Charlé. Charles. Chasseguet. Chirac. Clément. Coffineau. Cointat. Cornette. Corrèze. Cousté. Couve de Murville. Cueille. Dassault. Debré. Delatre. Delfosse. Deniau. Deprez. Desanlis. Dominati. Dousset. Durand (Adrien). Durr. Esdras.	Falala. Fèvre. Fillon (François). Fontaine. Fossé (Roger). Fouchier. Foyer. Frédéric-Dupont. Fuchs. Galley (Robert). Gantier (Gilbert). Gascher. Gastines (de). Gaudin. Geng (Francis). Gengenwin. Gissinger. Goasduff. Godefroy (Pierre). Godfrain (Jacques). Gorse. Goulet. Grussenmeyer. Gulchard. Haby (Charles). Haby (René). Hamelin. Mme Harcourt. Harcourt. Harcourt. Harcourt (François d'). Hauteclocque. Hunault. Inchauspé. Julia (Didier). Juventin. Kasperleit. Koehl. Krieg. Labbé. La Combe (René). Lafleur. Lancien. Lauriol. Léotard. Lestas. Ligot. Lickewski (de). Maderin (Alain). Marcellin. Marcus. Marette. Masson (Jean-Louis). Mathieu (Gilbert). Mauger.	Maujouan du Gasset. Mayoud. Médecin. Méhaigneria. Messmin. Messmer. Mestre. Micaux. Millon (Charles). Mlossec. Mme Missoffe. Mme Moreau. Narquin. Noir. Nungesser. Ornano (Michel d'). Perbet. Péricard. Pernin. Perrut. Pellé (Camille). Peyrefitte. Pinta. Pons. Préaumont (de). Proriot. Raynal. Richard (Lucien). Rigaud. Rocca Serra (de). Rossinot. Royer. Sablé. Salmon. Santoni. Sautter. Séguin. Sellingier. Sergheraert. Solisson. Sprauer. Stasi. Stirn. Tiberl. Toubon. Tranchant. Valleix. Vivien (Robert-André). Vuillaume. Wagner. Weisenhorn. Wolff (Claude). Zeller.
---	---	---

Ont voté contre :

MM. Adevah-Pœuf. Alalze. Alfonsi. Anciant. Ansart. Asensil. Aumont. Badet. Balligand. Bally. Balmigère. Bapt (Gérard). Bardin. Barthe. Bartolone. Bassinet. Bateux. Batilist. Baylet. Bayou. Beaufils. Beaufort. Béche. Becq. Beix (Roland). Bellon (André). Belorgey. Beltrame. Benedetti. Benetière. Bérégovoy (Michel). Bernard (Jean). Bernard (Pierre). Bernard (Roland). Berson (Michel). Bertille. Besson (Louis). Billardon. Billon (Alain). Bladt (Paul). Bockel (Jean-Marie). Boquet (Alain). Bois. Bonnemaison. Bonnet (Alain). Bonrepaux. Borel. Boucheron. Boucheron. Bougon. Bourget. Bourguignon. Brana. Brana d. Brune (Alain). Brunet (André). Brunhes (Jacques). Bustin. Cabé. Mme Caheux. Cambalive. Carlelet. Cartraud. Cassalng. Castor. Cathala. Caumont (de). Césaire. Mme Chaigneau. Chenfrault. Chapuis. Charpentier.	Charzat. Chaubard. Chauveau. Chénard. Chevallier. Chomat (Paul). Chouat (Didier). Collin (Georges). Collomb (Gérard). Colonna. Combastell. Mme Commergnat. Couillet. Couqueberg. Darinot. Dassonville. Defontaine. Dehoux. Delanoë. Delehedde. Delisle. Denvers. Derosier. Deschaux-Beuma. Dessain. Destrade. Dhaille. Doilo. Douyère. Drouin. Dubedout. Ducoloné. Dumas (Roland). Dumont (Jean-Louis). Dupilet. Duprat. Mme Dupuy. Duraffour. Durbec. Durieux (Jean-Paul). Duroméa. Duroure. Durupt. Dutard. Escutia. Estler. Evin. Faugaret. Faure (Maurice). Mme Flévet. Ficury. Floc'h (Jacques). Florian. Forgues. Fornl. Fourré. Mme Frachon. Mme Fraysse-Cazalis. Frèche. Frelaut. Gaharrou. Gaillard. Gallet (Jean). Garcin. Garmendia. Garroustie. Mme Gaspard. Gatel. Germon. Giovannelli. Mme Gœuriot. Gourmelon.	Goux (Christian). Gouze (Hubert). Gouzas (Gérard). Grézaré. Guidoni. Guyard. Haesebroeck. Hage. Mme Haïmi. Hauteceur. Haye (Kléber). Hermier. Mme Horvath. Hory. Houteer. Huguët. Huyghues. des Etages. Ibanès. Istace. Mme Jacq (Marie). Mme Jacquainl. Jagoret. Jalton. Jans. Jarosz. Join. Joseph. Jospin. Josselin. Jourdan. Journet. Joxe. Julien. Kuchelda. Labazée. Laborde. Lacombe (Jean). Lagorce (Pierre). Laignel. Lajoinie. Lambert. Lareng (Louis). Lassale. Laurent (André). Laurissergues. Lavédrine. Le Balli. Le Coadic. Mme Leculr. Le Drian. Le Foll. Lefranc. Le Gars. Legrand (Joseph). Lejeune (André). Le Meur. Leonetti. Lonclie. Lotte. Luisl. Madrella (Bernard). Mahéas. Maisonnat. Malandain. Maigras. Maivy. Marchais. Marchand. Mas (Roger). Masse (Marlue). Masson (Merc). Massot.
--	---	--

Mazoin.	Pidjot.	Sapin.
Mellick.	Pierret.	Sarre (Georges).
Menga.	Pignion.	Schffler.
Merceleca.	Pinard.	Schreiner.
Metais.	Planchou.	Sénés.
Metzinger.	Poignant.	Mme Scard.
Michel (Claude).	Popereu.	Mme Soum.
Michel (Henri).	Porrelli.	Soury.
Michel (Jean-Pierre).	Portehault.	Mme Sublet.
Mitterrand (Gilbert).	Pourchon.	Suchod (Michel).
Mocœur.	Prat.	Sueur.
Montdargent.	Prouvost (Pierre).	Tabanou.
Mme Mora	Proveux (Jean).	Taddel.
(Christiane).	Mme Provost.	Tavernier.
Moreau (Paul).	(Ellane).	Teisseire.
Mortelette.	Queyranne.	Testu.
Moutinet.	Quilès.	Théaudin.
Moutnaussamy.	Ravassard.	Thérèse.
Natiez.	Raymond.	Tondon.
Mme Nelertz.	Renard.	Tourné.
Mme Nevoux.	Renault.	Mme Toutain.
Nilès.	Richard (Alain).	Vacant.
Notebart.	Rieubon.	Vadeplid (Guy).
Odru.	Rigal.	Valroff.
Oehler.	Rimbault.	Vennin.
Olméta.	Robin.	Verdon.
Ortet.	Rodet.	Vial-Massat.
Mme Osselin.	Roger (Emile).	Vidal (Joseph).
Mme Patrat.	Roger-Machart.	Villette.
Patriat (François).	Rouquet (René).	Vivien (Alain).
Pen (Albert).	Rouquette (Roger).	Vouillot.
Pénicaud.	Rousseau.	Wacheux.
Perrier.	Sainte-Marie.	Wilquin.
Pesce.	Sanmarco.	Worms.
Peuziat.	Santa Cruz.	Zarka.
Philibert.	Santrol.	Zuccarelli.

S'est abstenu volontairement :

M. Hamel.

N'a pas pris part au vote :

M. Pistre.

N'ont pas pris part au vote :(Application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958.)

MM. Carraz, Gallo (Max), Lengagne et Souchon (René).

N'a pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe socialiste (285) :**

Pour : 1 : M. Coffineau ;

Contre : 278.

MM. Carraz, Gallo (Max), Lengagne et Souchon (René).

Non-votants : 6 : MM. Pistre, Mermaz (président de l'Assemblée nationale), Carraz, Gallo (Max), Lengagne et Souchon (René) (membres du Gouvernement).

Groupe R. P. R. (88) :

Pour : 88.

Groupe U. D. F. (64) :

Pour : 63 ;

Abstention volontaire : 1 : M. Hamel.

Groupe communiste (44) :

Contre : 44.

Non-inscrits (9) :

Pour : 9 : MM. André, Audinot, Branger, Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hunault, Juvenlin, Royer et Sergheraert.

Mises au point au sujet du présent scrutin :

M. Coffineau, porté comme « ayant voté pour », et M. Pistre, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 443)

Sur l'amendement n° 30 de M. Alphandery à l'article premier du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières caractéristiques « temporaire » de la contribution instituée sur les événements.

Nombre des volants 484

Nombre des suffrages exprimés 484

Majorité absolue 243

Pour l'adoption 161

Contre 323

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Fèvre.	Maujôian du Gasset.
Alphandery.	Fillon (François).	Mayoud.
André.	Fontaine.	Médecin.
Ansqüer.	Fossé (Roger).	Méhaignerle.
Aubert (Emmanuel).	Fouchier.	Mesmin.
Aubert (François d').	Foyer.	Messmer.
Audinot.	Frédéric-Dupont.	Mestre.
Bachelet.	Fuchs.	Micaux.
Barmer.	Galley (Robert).	Millon (Charles).
Barre.	Gantier (Gilbert).	Miossec.
Barrot.	Gascher.	Mme Missoffe.
Bas (Pierre).	Gastines (de).	Mme Moreau
Baudouin.	Gaudin.	(Louise).
Baumel.	Geng (Francis).	Narquin.
Bayard.	Gengenwin.	Noü.
Bégault.	Gissinger.	Nungesser.
Benouville (de).	Goasduff.	Ornano (Michel d').
Bergelin.	Godefroy (Pierre).	Perbet.
Bigéard.	Godfrain (Jacques).	Péricard.
Birraux.	Gorse.	Pernin.
Blanc (Jacques).	Goulet.	Perrut.
Bonnet (Christian).	Grussenmeyer.	Petit (Camille).
Bourg-Broc.	Gutchar.	Peyrefilte.
Bouvard.	Haby (Charles).	Pinte.
Branger.	Haby (René).	Pons.
Brial (Benjamin).	Hamel.	Préaumont (de).
Briane (Jean).	Hamelin.	Proriol.
Brocard (Jean).	Mme Harcourt	Raynal.
Brochard (Albert).	(Florence d').	Richard (Lucien).
Caro.	Harcourt	Rigaud.
Cavallé.	(François d').	Rocca Serra (da).
Chaban-Delmas.	Mme Hauteclouque	Rossinot.
Charé.	(de).	Royer.
Charles.	Hunault.	Sablé.
Chasseguet.	Inchauspé.	Salmon.
Chlrac.	Julla (Didier).	Santoni.
Clément.	Juvenlin.	Sautier.
Cointat.	Kasperleit.	Séguin.
Cornette.	Koehl.	Sellinger.
Corrèze.	Krieg.	Sergheraert.
Couste.	Labbé.	Solsson.
Couve de Murville.	La Combe (René).	Sprauer.
Daillet.	Lafleur.	Stasi.
Dassault.	Lancien.	Stirn.
Debré.	Lauriol.	Tiberi.
Délatre.	Léofard.	Touhon.
Delfosse.	Lestas.	Tranchant.
Dentau.	Ligot.	Valléx.
Deprez.	Lipkowski (de).	Vivien (Robert-André).
Desanlis.	Madellin (Alain).	Vuillaume.
Dominati.	Marcellin.	Wagner.
Dousset.	Marcus.	Welsenhorn.
Durand (Adrien).	Marette.	Wolff (Claude).
Durr.	Masson (Jean-Louis).	Zeller.
Esdras.	Mathieu (Gilbert).	
Faiala.	Nauger.	

Ont voté contre :

MM.	Bardin.	Belx (Roland).
Adevah-Pœuf.	Barthe.	Bellon (André).
Alfonsl.	Bartolone.	Belorgey.
Anciant.	Bassinel.	Beltrame.
Ansart.	Bateux.	Benedetti.
Asensi.	Battist.	Benetière.
Aumont.	Baylet.	Beregovoy (Michel).
Badel.	Bayou.	Bernard (Jean).
Bailigand.	Beaufils.	Bernard (Pierre).
Bally.	Beaufort.	Bernard (Roland).
Balmigère.	Béche.	Berson (Michel).
Bapt (Gérard).	Becc.	Bertlle.

Besson (Louis).
Billardon.
Billon (Alain).
Bladt (Paul).
Bockel (Jean-Marie).
Bocquet (Alain).
Bois.
Bonnemaison.
Bonnet (Alain).
Bonrepaux.
Borel.
Baucheron
(Charente).
Boucheron
(Ille-et-Vilaine).
Bourget.
Bourguignon.
Braine.
Briand.
Brune (Alain).
Brunet (André).
Brunhes (Jacques).
Bustin.
Cabé.
Mme Cacheux.
Cambolive.
Cartelet.
Cartraud.
Cassaing.
Castor.
Cathala.
Cauumont (de).
Césaire.
Mme Chaigneau.
Chanfrault.
Chapuis.
Charpentier.
Charzat.
Chaubard.
Chauveau.
Chénard.
Chevallier.
Chomat (Paul).
Chouat (Didier).
Coffineau.
Colin (Georges).
Collomb (Gérard).
Colonna.
Combasteil.
Mme Commergnat.
Couillet.
Couqueberg.
Darinot.
Dassonville.
Defontaine.
Dehoux.
Delanoë.
Delehedde.
Delisle.
Denvers.
Derosier.
Deschaux-Beaume.
Desgranges.
Dessain.
Destrade.
Dhaille.
Dollo.
Douyère.
Drouin.
Dubedout.
Ducoloné.
Dumas (Roland).
Dumont (Jean-Louis).
Dupilet.
Duprat.
Mme Dupuy.
Duraffour.
Durbec.
Durieux (Jean-Paul).
Duroméa.
Duroure.
Durupt.
Dutard.
Escutia.
Estler.
Evlm.
Faugarc.
Faure (Maurice).
Mme Flévet.
Fleury.
Floch (Jacques).
Florian.
Forgues.
Forné.
Fourré.
Mme Frachon.
Mme Fraysse-Cazals.
Frêche.

Frelaut.
Gabarrou.
Gaillard.
Gallet (Jean).
Garcin.
Garmendia.
Garrouste.
Mme Gaspard.
Gatel.
Germon.
Giovannelli.
Mme Goerliot.
Gourmelon.
Goux (Christlan).
Gouze (Hubert).
Gouzes (Gérard).
Grézar.
Guidoni.
Guyard.
Haesebroeck.
Hage.
Mme Halimi.
Hautecœur.
Haye (Kléber).
Hermler.
Mme Horvath.
Hory.
Houteer.
Huguct.
Huyghues
des Etages.
Ibanés.
Istace.
Mme Jacq (Marie).
Mme Jacquat.
Jagoret.
Jalton.
Jans.
Jarosz.
Join.
Josephe.
Jospin.
Josselin.
Jourdan.
Journet.
Joxe.
Julien.
Kuczeida.
Labazée.
Laborde.
Lacombe (Jean).
Lagorce (Pierre).
Laignel.
Lajolnie.
Lambert.
Lareng (Louis).
Lassale.
Laurent (André).
Laurissergues.
Lavérine.
Le Bail.
Le Coadic.
Mme Lecler.
Le Drian.
Le Foll.
Lefranc.
Le Gars.
Legrand (Joseph).
Lejeune (André).
Le Meur.
Leonetti.
Loncle.
Lotte.
Luist.
Madrille (Bernard).
Mahéas.
Maisonnat.
Malandain.
Malgras.
Malvy.
Marchals.
Marchand.
Mas (Roger).
Masse (Marlus).
Massion (Marc).
Massot.
Mazoin.
Mellick.
Menga.
Merleca.
Metais.
Metzinger.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Michel (Jean-Pierre).
Mitterrand (Gilbert).
Mocœur.
Montdargent.
Mme Mora
(Christiane).

Moreau (Paul).
Mortelette.
Moulinet.
Moutoussamy.
Natiez.
Mme Neiertz.
Mme Nevoux.
Nilès.
Notebart.
Odru.
Oehler.
Olméa.
Orlet.
Mme Ossellin.
Mme Patrat.
Patriat (François).
Pen (Albert).
Pénicaut.
Perrier.
Pesce.
Peuziat.
Philibert.
Pidjot.
Pierret.
Pignion.
Pinar.
Plstre.
Pianchon.
Poignant.
Poperen.
Porélli.
Portheault.
Paurchon.
Prat.
Prouvost (Pierre).
Proveux (Jean).
Mme Provost (Elisane).
Queyranne.
Quilès.
Ravassard.
Raymond.
Renard.
Renault.
Richard (Alain).
Rieubon.
Rigal.
Rimbault.
Robin.
Rodet.
Roger (Emile).
Roger-Machart.
Rouquet (René).
Rouquette (Roger).
Rousseau.
Sainte-Marie.
Sanmarco.
Santa Cruz.
Santrot.
Sapin.
Sarre (Georges).
Schiffler.
Schreiner.
Sénès.
Mme Sclard.
Mme Soum.
Soury.
Mme Sublet.
Suchod (Michel).
Sueur.
Tabanou.
Taddei.
Tavernier.
Teisseire.
Testu.
Théaulin.
Tinseau.
Tondon.
Tourné.
Mme Toutain.
Vacant.
Vadepied (Guy).
Valroff.
Vennin.
Verdon.
Vial-Massat.
Vidal (Joseph).
Villette.
Vivien (Alain).
Vouillot.
Wacheux.
Wilquin.
Worma.
Zarka.
Zuccarelli.

N'a pas pris part au vote :

M. Alaize.

N'ont pas pris part au vote :

(Application de l'article premier de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958.)

MM. Carraz, Gallo (Max), Lengagne et Souchon (René).

N'a pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (285) :

Contre : 279 ;

Non votants : 6 : MM. Alaize, Mermaz (président de l'Assemblée nationale), Carraz, Gallo (Max), Lengagne et Souchon (René) (membres du Gouvernement).

Groupe R. P. R. (88) :

Pour : 88.

Groupe U. D. F. (64) :

Pour : 64.

Groupe communiste (44) :

Contre : 44.

Non-inscrits (9) :

Pour : 9 : MM. André, Audinot, Branger, Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hunault, Juventin, Royer et Sergheraert.

Mise au point au sujet du présent scrutin.

M. Alaize, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 444)

Sur l'amendement n° 33 de M. Alphandery à l'article 1^{er} du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières (ces mesures comprendront : « un démantèlement progressif et rapide des montants compensatoires monétaires »).

Nombre des votants	484
Nombre des suffrages exprimés	484
Majorité absolue	243

Pour l'adoption	161
Contre	323

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Alphandery. André. Ansqer. Aubert (Emmanuel). Aubert (François d'). Audinot. Bachellet. Barnier. Barre. Bas (Pierre). Baudouin. Baumel. Bayard. Bégault. Benouville (de). Bergellin. Bigéard. Blrreaux. Blanc (Jacques). Bonnet (Christlan). Bourg-Broc.	Bouvard. Branger. Brial (Benjamin). Briane (Jean). Brocard (Jean). Brocard (Albert). Caro. Cavallé. Chaban-Delmas. Charlé. Charles. Chasseguet. Chrauc. Clément. Coinat. Cornette. Corrèze. Cousté. Couve de Murville. Dalllet. Dassault. Debré. Delatre.	Delfosse. Deniau. Deprez. Desanlis. Dominaul. Dousset. Durand (Adrien). Durr. Esdras. Falala. Fèvre. Fillon (François). Fhrlac. Fossé (Roger). Fouchler. Foyer. Frédéric-Dupont. Fuchs. Galley (Robert). Gantier (Gilbert). Gascher. Gastines (de). Gaudin.
---	---	---

Geng (Francis).
Gengenwin.
Gissinger
Goasduff.
Godefroy (Pierre).
Godfrain (Jacques).
Gorse.
Goulet.
Grussenmeyer.
Guichard.
Haby (Charles).
Haby (René).
Hamel.
Hamelin.
Mme Harcourt
(Florence d').
Harcourt
(François d').
Mme Hauteclouque
(de).
Hunault.
Inchauspé.
Julia (Didier).
Juventin.
Kaspereit.
Koehl.
Krieg.
Labbé.
La Combe (René).
Lafleur.
Lanclen.
Lauriol.
Léotard.

Lestas.
Ligot.
Lipkowski (de).
Madelin (Alain).
Marcefin.
Marcus.
Marette.
Masson (Jean-Louis).
Mathieu (Gilbert).
Mauger.
Maujouan du Gasset
Mayoud
Médecin.
Méhaignerle.
Mesmin.
Messmer.
Mestre.
Micaux.
Millon (Charles).
Miussec.
Mme Missoffe.
Mme Moreau
(Louise).
Narquin.
Noir
Nungesser.
Ornano (Michel d').
Perbet.
Péricard.
Perrin.
Perrut.
Petit (Camille).
Peyrefitte.

Pinte.
Pons.
Préaumont (de).
Proriot.
Raynal.
Richard (Lucien).
Rigaud.
Rocca Serra (de).
Rossinot.
Royer.
Sabié.
Salmon.
Santonl.
Sautier.
Séguin.
Scitlinger.
Sergheraert.
Soisson.
Sprauer.
Stasi.
Silm.
Tiberl.
Toubon.
Tranchant.
Valleix
Vivien (Robert-
André).
Vuillaume.
Wagner
Welschhorn.
Wolf (Claude).
Zeller.

Laignel.
Lajolnie.
Lambert.
Lareng (Louls).
Lassale.
Laurent (André).
Laurissergues.
Lavédrine.
Le Bail.
Le Coadic.
Mme Lecuir.
Le Drian.
Le Foll.
Lefranc.
Le Gars.
Legrand (Joseph).
Lejeune (André).
Le Meur.
Leoneiti.
Loncle.
Lotte.
Luisi.
Madrelle (Bernard).
Maheas.
Maisonnat.
Malandain.
Malgras.
Malvy.
Marchais.
Marchand.
Mas (Roger).
Masse (Marius).
Massion (Marc).
Massot.
Mazoin.
Mellick.
Menga.
Merciecs.
Metais.
Metzinger.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Michel (Jean-Pierre).
Milterrand (Gilbert).
Mocœur.
Montdargent.
Mme Mora
(Christiane).

Moreau (Paul).
Mortelle.
Moulinet.
Mouto.ssamy.
Natiez.
Mme Neiertz.
Mme Nevoux.
Niles.
Notebart.
Odru.
Oehier.
Olméta.
Ortet.
Mme Osselin.
Mme Patral.
Patriat (François).
Pen (Albert).
Pencaut.
Perrier.
Pesce.
Peuziat.
Philbert.
Pidjot.
Pierret.
Pignion.
Pirard.
Pistré.
Planchou.
Pognant.
Poperen.
Porrelli.
Portheuait.
Pouchon.
Prat.
Prouvost (Pierre).
Proveux (Jean).
Mme Provost
(Eliane).
Queyranne.
Quilès.
Ravassard.
Raymond.
Renard.
Renaut.
Richard (Alain).
Rieubon.
Rigal.
Rimbault.

Robin.
Rodel.
Roger (Emile).
Roger-Machart.
Rouquet (René).
Rouquette (Roger).
Rousseau.
Sainte-Marie.
Sanmarco.
Santa Cruz.
Santrou.
Sapin.
Sarre (Georges).
Schiffler.
Schreiner.
Sénés.
Mme Sicard.
Mme Soum.
Soury.
Mme Sublet.
Suchod (Michel).
Sueur
Tabanou.
Taddei.
Tavernier.
Testu.
Teisseire.
Theaudin.
Tinseau.
Tondon.
Tourné.
Mme Toutain.
Vacant.
Vadepleid (Guy).
Valroff.
Vennin.
Verdon.
Vial-Massat.
Vidal (Joseph).
Villette.
Vivien (Alain).
Vuillot.
Wacheux.
Wilquin.
Wermis.
Zarka.
Zuccarelli.

Ont voté contre :

MM.
Adevah-Pœuf.
Alaize.
Alfonst.
Anciant.
Ansart.
Asensi.
Aumont.
Badet.
Balligand.
Bailly.
Balmigère.
Bapt (Gérard).
Bardin.
Barthe.
Bartolone.
Bassinot.
Bateux.
Batist.
Baylet.
Bayou.
Beaufils.
Beaufort.
Bêche.
Becq.
Beix (Roland).
Bellon (André).
Belorgey.
Beltrame.
Benediti.
Benetière.
Bérégovoy (Michel).
Bernard (Jean).
Bernard (Pierre).
Berson (Michel).
Berthe.
Besson (Louis).
Billardon.
Billon (Alain).
Bladt (Paul).
Bockel (Jean-Marie).
Bocquet (Alain).
Bois.
Bonnemaison.
Bonnet (Alain).
Bonrepaux.
Borel.
Boucheron
(Charente).
Boucheron
(Ille-et-Vilaine).
Bourget.
Pourguignon.
Braine.
Briand.
Brune (Alain).
Brunet (André).
Duraffour.
Brunhes (Jacques).
Bustin.
Cabé.
Mme Cacheux.
Cambolive.

Cartelet.
Cartraud.
Cassaing.
Castor.
Cathala.
Caumont (de).
Césaire.
Mme Chaigneau.
Chanfrault.
Chapuis.
Charpentier.
Charzat.
Chaubard.
Chauveau.
Chénard.
Chevallier.
Choma (Paul).
Cbouat (Didier).
Coflineau.
Colin (Georges).
Collomb (Gérard).
Colonna.
Combasteil.
Mme Commergnat.
Couillet.
Couqueberg.
Darino.
Dassonville.
Defontaine.
Dehoux.
Delanoë.
Delehedde.
Delisle.
Denvers.
Derosler.
Deschaux-Beaume.
Desgranges.
Dessein.
Destrade.
Dhaïlle.
Dollo.
Douyère.
Drouin.
Dubedout.
Ducoloné.
Dumas (Roland).
Dumont (Jean-Louis).
Dupilet.
Duprat.
Mme Dupuy.
Duraffour.
Durbec.
Durieux (Jean-Paul).
Duroméa.
Duroure.
Durupt.
Dutard.
Escutia.
Estier.
Evin.
Faugaret.
Faure (Maurice).

Mme Fiévet.
Fleury.
Floch (Jacques).
Florian.
Forgues.
Forni.
Fourré.
Mme Frachon.
Mme Fraysse-Cazalis.
Frèche.
Frelaut.
Gabarrou.
Gallard.
Gallet (Jean).
Garcin.
Garmendia.
Garrouste.
Mme Gaspard.
Gatel.
Germon.
Giovannielli.
Mme Goeuriot.
Gourmelon.
Goux (Christian).
Goux (Herbert).
Gouzes (Gérard).
Grézard.
Guldoni.
Guyard.
Haesebroeck.
Hage.
Mme Hallmi.
Hauteœur.
Haye (Kléber).
Hermier.
Mme Horvath.
Hory.
Houteer.
Huguët.
Huyghues
des Etages.
Ibanés.
Istace.
Mme Jacq (Marie).
Mme Jacquaint.
Jagoret.
Jaiton.
Jans.
Jarosz.
Join.
Joseph.
Jospin.
Jessein.
Jourdan.
Journet.
Joxe.
Julien.
Kuchelda.
Labazée.
Laborde.
Lacombe (Jean).
Lagorce (Pierre).

N'a pas pris part au vote :

M. Bernard (Roland).

N'ont pas pris part au vote :

(Application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099
du 17 novembre 1958.)

MM. Carraz, Gallo (Max), Lengagne et Souchon (René).

N'a pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (285) :

Contre : 279 ;

Non votants : 6 : MM. Bernard (Roland), Mermaz (président de
l'Assemblée nationale), Carraz, Gallo (Max), Lengagne et Souchon
(René) (membres du Gouvernement).

Groupe R. P. R. (88) :

Pour : 88.

Groupe U. D. F. (64) :

Pour : 84.

Groupe communiste (44) :

Contre : 44.

Non-inscrits (9) :

Pour : 9 : MM. André, Audinot, Branger, Fontaine, Mme Harcourt
(Florence d'), MM. Hunault, Juventin, Royer et Sergheraert.

Mise au point au sujet du présent scrutin.

M. Roland Bernard, porté comme « n'ayant pas pris part au vote »,
a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

SCRUPIN (N° 445)

Sur l'ensemble du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières.

Nombre des votants 484
 Nombre des suffrages exprimés 484
 Majorité absolue 243

Pour l'adoption 325
 Contre 159

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM. Adevah-Pœuf. Alaïze. Alfonsi. Anciant. Ansart. Asensi. Aumont. Badet. Balligand. Bally. Balmigère. Bapt (Gérard). Bardin. Barthe. Bartolone. Bassiné. Bateux. Battist. Bayet. Bayou. Beaufils. Beaufort. Bèche. Beq. Beix (Roland). Bellon (André). Belorgey. Beltrame. Benedetti. Benetière. Bér govoy (Michel). Bernard (Jean). Bernard (Pierre). Bernard (Roland). Berson (Michel). Bertile. Besson (Louis). Billardon. Billon (Alain). Bladt (Paul). Bockel (Jean-Marie). Bocquet (Alain). Bois. Bonnemaison. Bonnet (Alain). Bonrepaux. Borel. Boucheron (Charente). Boucheron (Ille-et-Vilaine). Bourget. Bourguignon. Braine. Briand. Brune (Alain). Brunet (André). Brunhes (Jacques). Bustin. Cabé. Mme Cacheux. Cambulive. Cartelet. Cartraud. Cassaing. Castor. Cathala. Caumont (de). Césaire. Mme Chaigneau. Chaufrault. Chapuis. Charpentier. Charzat. Chaubard.	Chauveau. Chénard. Chevallier. Chomat (Paul). Chouat (Didier). Coffineau. Colin (Georges). Collomb (Gérard). Colonna. Combastel. Mme Commergnat. Couillet. Couqueberg. Darinot. Dassonville. Defontaine. Dehoux. Delanoë. Delehedde. Delisle. Denvers. Derosier. Deschaux-Beaune. Desgranges. Dessain. Destrad. Chaille. Dollo. Douyère. Drouin. Dubedout. Ducoloné. Dumas (Roland). Dumont (Jean-Louis). Dupilet. Duprat. Mme Dupuy. Duraffour. Durbec. Durieux (Jean-Paul). Durocà. Duroure. Durupt. Dutard. Escutia. Estlier. Evin. Falala. Faugaret. Faure (Maurice). Mme Fiévet. Fleury. Fluch (Jacques). Florian. Forgues. Forni. Fou:ré. Mme Frachon. Mme Fraysse-Cazalis. Frèche. Frelaut. Gabarrou. Galliard. Gallet (Jean). Garcin. Garmendia. Garrouste. Mme Gaspard. Gatel. Germon. Glovannelli. Mme Gœurlot. Gourmelon. Goux (Christiane). Gouze (Hubert). Gouzes (Gérard).	Grézar. Guidoni. Guyard. Haesebroeck. Hège. Mme Hallmi. Hauteœur. Haye (Kléber). Hermier. Mme Horvath. Hory. Houteer. Huguet. Huyghues. des Etages. Ibanes. Istace. Mme Jacq (Marie). Mme Jacquaint. Jagoret. Jallon. Jans. Jarosz. Join. Joseph. Jospin. Josseim. Jourdan. Journet. Joxe. Julien. Kuchelda. Labazee. Laborde. Lacombe (Jean). Lagorce (Pierre). Laignel. Lajoine. Lambert. Lareng (Louis). Lassale. Laurent (André). Laurissergues. Lavédrine. Le Baill. Le Coadic. Le Drian. Le Foll. Lefranc. Le Gars. Legrand (Joseph). Lejeune (André). Le Meur. Leonetti. Loncle. Lotte. Luisi. Madrelle (Bernard). Mahéas. Maisonnat. Malandain. Malgras. Malvy. Marchais. Marchand. Mas (Roger). Masse (Marius). Massion (Marc). Massot. Mazoin. Melliek. Menga. Merlecca. Metals. Metzinger.
---	---	---

Michel (Claude).
 Michel (Henri).
 Michel (Jean-Pierre).
 Mitterrand (Gilbert).
 Mocœur.
 Monidargent.
 Mme Mora (Christiane).
 Moreau (Paul).
 Mortelette.
 Moulinet.
 Moutoussamy.
 Natiez.
 Mme Nelertz.
 Mme Nevoux.
 Nilès.
 Notebart.
 Odru.
 Oehler.
 Olmeta.
 Ortel.
 Mme Ossellin.
 Mme Patrat.
 Patriat (Françoïa).
 Pen (Albert).
 Pénicaut.
 Ferrier.
 Pesce.
 Peuziat.
 Philibert.
 Pldjot.
 Pierret.
 Pignion.
 Pinard.
 Pistre.

Planchou.
 Poignant.
 Popereu.
 Porelli.
 Portehault.
 Pourchou.
 Prat.
 Prouvost (Pierre).
 Proveux (Jean).
 Mme Provost (Eliane).
 Queyranne.
 Quillés.
 Ravassard.
 Raymond.
 Renard.
 Renaut.
 Richard (Alain).
 Rieubon.
 Rigat.
 Rimbault.
 Robin.
 Mme Patrat.
 Roger (Emile).
 Roger-Machart.
 Rouquet (René).
 Rouquette (Roger).
 Rousseau.
 Sainte-Marie.
 Sanmarco.
 Santa Cruz.
 Santrot.
 Sapin.
 Sarre (Georges).
 Schiffler.

Schreiner.
 Séné.
 Mme Sicard.
 Mme Soum.
 Soury.
 Mme Sublet.
 Suchod (Michel).
 Sueur.
 Tabanou.
 Taddel.
 Tavernier.
 Teisseire.
 Testu.
 Théaudin.
 Tinséau.
 Tondon.
 Tourné.
 Mme Toutain.
 Vacant.
 Vadeplel (Guy).
 Valroff.
 Vennin.
 Verdon.
 Vial-Massat.
 Vidal (Joseph).
 Villette.
 Vivien (Alain).
 Vouillot.
 Wacheux.
 Wilquin.
 Worms.
 Zarka.
 Zuccarelli.

Ont voté contre :

MM.
 Alphandery.
 André.
 Ansquer.
 Aubert (Emmanuel).
 Aubert (François d').
 Audinot.
 Bachelet.
 Barmier.
 Barre.
 Barrot.
 Bas (Pierre).
 Baudouin.
 Baumel.
 Bayard.
 Begault.
 Benouville (de).
 Bergelin.
 Bigeard.
 Birraux.
 Blanc (Jacques).
 Bonnet (Christian).
 Bourg-Broc.
 Bouvard.
 Branger.
 Briat (Benjamin).
 Briane (Jean).
 Brocard (Jean).
 Brochard (Albert).
 Caro.
 Cavallé.
 Chaban-Delmas.
 Charié.
 Charles.
 Chasseguet.
 Chirac.
 Clément.
 Coïntat.
 Cornette.
 Corréze.
 Cousté.
 Couve de Murville.
 Daille.
 Dassault.
 Debré.
 Delatre.
 Deiffasse.
 Deniau.
 Deprez.
 Desanils.
 Dominati.
 Dousset.
 Durand (Adrien).
 Durr.
 Esdras.

Fèvre.
 Fillon (François).
 Fontaine.
 Fossé (Roger).
 Fouchier.
 Foyer.
 Frédéric-Dupont.
 Fuchs.
 Gailey (Robert).
 Gantier (Gilbert).
 Gascher.
 Gastines (de).
 Gaudin.
 Geng (Francis).
 Gengenwin.
 Gissinger.
 Goasduff.
 Godefroy (Pierre).
 Godfrain (Jacques).
 Gorse.
 Goulet.
 Grussenmeyer.
 Guichard.
 Haby (Charles).
 Haby (René).
 Hamel.
 Hamelin.
 Mme Harcourt.
 Florence d').
 Mme Hautecloque (de).
 Hunault.
 Inchauspé.
 Julia (Didier).
 Juventin.
 Kasperleit.
 Koehl.
 Krieg.
 Labbé.
 La Combe (René).
 Lafleur.
 Lanclen.
 Lauriol.
 Léotard.
 Lestis.
 Ligo.
 Lipkowski (de).
 Madelin (Alain).
 Marcellin.
 Marcus.
 Murette.
 Masson (Jean-Louis).
 Mathieu (Gilbert).
 Mauger.
 Maujouan du Gasset.

Mayoud.
 Médecin.
 Méhaignerie.
 Mesmin.
 Messmer.
 Mestre.
 Micaux.
 Milon (Charles).
 Miossec.
 Mme Missoffe.
 Mme Moreau (Louise).
 Narquin.
 Noir.
 Nungesser.
 Ornano (Michel d').
 Perbet.
 Pericard.
 Perrin.
 Perrut.
 Petit (Camille).
 Peyrefitte.
 Pinte.
 Pons.
 Préaumont (de).
 Proriot.
 Raynal.
 Richard (Lucien).
 Rigaud.
 Rocca Serra (de).
 Rossinot.
 Royer.
 Sablé.
 Salmon.
 Santoni.
 Sautler.
 Séguin.
 Seiflinger.
 Sergheraert.
 Solsson.
 Sprauer.
 Stasl.
 Sitrn.
 Tiberi.
 Toubon.
 Tranchant.
 Valleix.
 Vivien (Robert-André).
 Vuillaume.
 Wagner.
 Welsenhorn.
 Wolff (Claude).
 Zeller.

N'a pas pris part au vote :

M. Harcourt (François d').

N'ont pas pris part au vote :

(Application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958.)

MM. Carraz, Gallo (Max), Lengagne et Souchon (René).

N'a pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe socialiste (285) :**

Pour : 280 ;

Non votants : 5 : MM. Mermaz (président de l'Assemblée nationale), Carraz, Gallo (Max), Lengagne et Souchon (René) (membres du Gouvernement).

Groupe R. P. R. (88) :

Pour : 1 : M. Falala.
Contre : 87.

Groupe U. D. F. (64) :

Contre : 63 ;
Non-votant : 1 : M. Harcourt (François d').

Groupe communiste (44) :

Pour : 44.

Non-inscrits (9) :

Contre : 9 : MM. André, Audinot, Branger, Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hunault, Juventin, Royer et Sergheraert.

Mises au point au sujet du présent scrutin.

M. Falala, porté comme « ayant voté pour », et M. François d'Harcourt, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances du lundi 11 avril 1983.

1^{re} séance : page 163 ; 2^e séance : page 187.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
	Assemblée nationale :			
	Débats :			
03	Compte rendu.....	91	361	Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	91	361	
	Documents :			
07	Série ordinaire	506	946	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
27	Série budgétaire	162	224	
	Sénat :			
08	Débats	110	270	
09	Documents	506	914	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2,15 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)